

HC
115
A252414
no.17

RAPPORT DU *Canada*
GROUPE D'ÉTUDE SUR

L'INDUSTRIE OCÉANIQUE CANADIENNE

Président, M. T. Nickerson

DEPARTMENT OF INDUSTRY
TRADE & COMMERCE
LIBRARY

DEC 7 1978

BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction
I. Définitions
II. Résumé de l'industrie océanique
III. Synthèse
IV. Évolution de l'industrie
V. Perspectives
VI. Annexe

RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE SUR L'INDUSTRIE CANADIENNE OCÉANIQUE

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Préambule	1
2. Objectifs	1
3. Définition	1
4. Résumé de l'industrie océanique	2
5. Hypothèses	3
6. Résumé des conclusions	3
7. Conséquences possibles des recommandations	5
8. Questions-historique-recommandations	6
8.1 Marchés nationaux	6
8.2 Marchés d'exportation	8
8.3 Aide aux placements en actions	9
8.4 Fiscalité	10
8.5 Perfectionnement de la technologie	13
8.6 Formation théorique	14
8.7 Association de l'industrie océanique	15
8.8 Autres débouchés de l'industrie océanique	16
Annexes	18

RÉSUMÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF

RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE SUR L'INDUSTRIE CANADIENNE OCÉANIQUE

Le groupe d'étude de l'industrie océanique est l'un des 22 groupes d'étude sectoriels formés par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce (M.I.C.) pour recommander aux gouvernements les mesures propres à améliorer le rendement économique de l'industrie au Canada.

L'industrie océanique canadienne est composée de tous les établissements qui fabriquent du matériel ou fournissent des services touchant l'exploitation des ressources marines et plus particulièrement les champs de pétrole et de gaz situés au large des côtes. Les navires réservés au transport maritime et le matériel de pêche classique en sont toutefois exclus. L'industrie océanique et sa technologie propre ne font que débiter sur la scène industrielle canadienne. En 1969, les ventes industrielles représentaient moins de 5 millions de dollars. En 1976, elles avaient grimpé à 176 millions dont environ 70 millions d'exportations. L'industrie océanique emploie 3 200 personnes.

L'objectif du présent rapport est de proposer des recommandations qui, si elles étaient retenues, entraîneraient:

- (1) La création d'un environnement dans lequel l'industrie océanique canadienne et sa technologie, encore jeunes, pourraient se développer de façon à satisfaire aux besoins en produits et services découlant de l'exploitation des ressources océaniques canadiennes.
- (2) La création, d'ici à 1990, de 20 000 à 30 000 emplois directement reliés aux industries de transformation et de services associées à l'exploitation des ressources océaniques au large des côtes et de près de 150 000 emplois indirectement reliés à d'autres secteurs de l'économie.
- (3) L'éventuelle augmentation des exportations déjà florissantes de cette industrie.
- (4) L'appui nécessaire pour assurer que les futurs besoins énergétiques du Canada seront comblés à partir de sources canadiennes exploitées par une main-d'œuvre nationale. Les solutions à envisager - une balance de paiement déficitaire qui s'accroît rapidement pour payer les importations de pétrole ou un manque de pétrole - auraient de sérieuses répercussions sur tous les aspects de l'économie canadienne.

Ses principales conclusions et recommandations sont les suivantes:

- (1) L'industrie océanique est restreinte, fragmentée et manque de capitaux mais, elle peut s'accroître considérablement dans des conditions favorables. Les gouvernements et le Ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce (M.I.C.) en particulier doivent donc augmenter sensiblement et progressivement les allocations de crédits visant l'essor industriel de l'industrie océanique.
- (2) Une croissance réelle de l'industrie océanique repose d'abord sur l'établissement d'un programme d'exploration et de mise en valeur des champs de pétrole au large des côtes canadiennes qui soit stable et énergique. Les gouvernements devraient par conséquent créer un climat économique et une réglementation stables de façon à encourager l'exploitation pétrolière au large des côtes et augmenter le volume du matériel et des services utilisés à cette fin. Ils doivent aussi impartir un plus grand nombre des contrats de recherches scientifiques et techniques en matière d'océans et, ce faisant, accroître le rendement de l'industrie. Le Ministère de l'Industrie et du Commerce doit augmenter les allocations visant l'essor de l'industrie océanique.
- (3) Les marchés d'exportation sont et demeureront un élément important, particulièrement dans le secteur de la transformation industrielle. L'appui du M.I.C. à cet égard doit être poursuivi et renforcé. Une attention spéciale doit être accordée aux négociations avec les autres pays pour établir des accords relatifs à l'accès réciproque à des produits ou services particuliers.
- (4) Bien que son potentiel de croissance de l'industrie océanique soit excellent, les revenus de placements à court terme y sont minimes. Comme d'importants

investissements sont nécessaires à son financement, les gouvernements devraient permettre que les placements en actions dans cette industrie soient déduits du revenu imposable des investisseurs. Un comité canadien de recherches en matière de techniques océaniques devrait être formé pour financer conjointement avec l'entreprise privée le perfectionnement d'une technologie marine. Une somme de 100 millions (CAN) sur cinq ans pourrait y être consacrée.

- (5) Un nombre de règlements fiscaux et douaniers touchent spécialement la situation financière des petites sociétés de l'industrie océanique. Nous recommandons par conséquent l'entrée en franchise du matériel devant servir à court terme, l'annulation du montant total de la taxe visant le matériel acheté au cours d'une année grâce à un amortissement du coût en capital de 100 pour cent, l'abolition de la taxe de vente sur le matériel destiné à l'exploitation au large des côtes et la prolongation du délai du report déficitaire sur les exercices suivants de cinq à dix ans.
- (6) La croissance attendue de l'industrie océanique exige une augmentation du nombre des travailleurs professionnels et spécialisés dans le domaine des océans. Les besoins possibles en main-d'oeuvre doivent donc être établis de même que les mesures pertinentes à prendre pour y répondre. Le groupe d'experts appuie la création d'excellents établissements de formation.
- (7) En l'absence de tels établissements normalement associés à une industrie bien établie, les membres du comité formé par diverses sociétés ont entrepris de créer une association de l'industrie océanique.
- (8) Le groupe d'étude est d'avis que les autres activités industrielles du secteur océanique doivent également faire l'objet de recherches. Ainsi, la fourniture de matériel et de services relatifs à l'industrie de la pêche mérite une attention spéciale. L'exploitation minière des océans est prometteuse à leur avis.

Le groupe d'étude désire surtout mettre l'accent sur le fait que d'autres activités marines, spécialement la pêche, possèdent un important potentiel de croissance et que leurs besoins en matériel et services devraient être évalués.

Il recommande donc aux gouvernements de former un groupe d'étude indépendant pour étudier les possibilités de fabrication de matériel et de distribution de services reliés à ces activités et proposer les mesures à prendre pour les réaliser.

RÉSUMÉ DE L'INDUSTRIE OCÉANIQUE

L'industrie océanique du Canada ne fait que débiter sur la scène industrielle canadienne. En 1969, les ventes industrielles atteignaient environ 5 millions de dollars. En 1976, les ventes des sociétés "essentielle" dont la production est principalement orientée vers les marchés de l'industrie océanique s'élevaient à 176 millions de dollars. Nombre des présentes sociétés ont été créées au cours des 10 dernières années pour satisfaire aux besoins grandissants du secteur océanique en matière de technologie.

L'intérêt mondial croissant pour l'exploitation des océans, les défis technologiques qu'elle représente, la perspective de mise en valeur des ressources océaniques au large des côtes canadiennes, la politique du Canada en matière d'exploitation océanique et l'appui de la Division des industries de l'océan (M.I.C.) représentent autant de facteurs qui ont contribué à l'essor de l'industrie en question qui compte présentement quelque 40 sociétés essentielles dont chacune se spécialise dans un produit ou un service particulier. Environ 200 autres sociétés font aussi partie de l'industrie océanique mais indirectement.

Le profil sectoriel de l'industrie océanique reflète assez bien l'état actuel de celle-ci et l'ampleur de son profil sectoriel. En 1976, son effectif était de 3 200 employés et elle comptait environ autant de ventes industrielles dans le secteur de la transformation que dans celui des services. Un pourcentage de 86 pour cent (70 millions de dollars) de la production manufacturière était exporté alors que la presque totalité des services étaient destinés au marché national. Toutefois, une importante portion supplémentaire de services et de matériel était importée. Ces importations pourraient augmenter éventuellement.

L'industrie océanique est une industrie de technologie et se caractérise par de petites entreprises ayant un rapport marqué entre les coûts de la recherche et du développement et les ventes annuelles et de longs délais d'exécution entre la conception du produit et la vente réelle. Ces facteurs, associés à la faiblesse du marché canadien et à la concurrence des sociétés étrangères qui possèdent de solides marchés nationaux, ont amené des difficultés financières à quelques-unes des nouvelles sociétés.

Le rendement de l'industrie océanique peut décupler dans les dix prochaines années si ses ressources au large des côtes canadiennes font réellement l'objet d'une prospection fructueuse et d'une mise en valeur pertinente. Les incidences de cet essor industriel toucheraient toutes les provinces canadiennes mais surtout celles de l'Atlantique. C'est pourquoi les recommandations du groupe d'experts visent la création de l'environnement propice à sa réalisation.

Il faut noter qu'en développant son potentiel de croissance, l'industrie océanique contribuerait à la réalisation des politiques canadiennes visant les océans et l'énergie. L'application de la politique énergétique, en particulier, toucherait grandement tous les secteurs de l'économie du Canada au cours des dix prochaines années. La prospérité économique et la hausse du niveau de vie feraient également partie de la contribution de cette industrie.

HYPOTHÈSES

Les recommandations de ce rapport se fondent sur certaines hypothèses.

- (1) La politique énergétique canadienne insistant sur l'auto-provisionnement sera poursuivie. Le graphique de l'annexe II, tiré de "Canada's Resources and the National Interest"¹, indique que la réalisation de cette politique exige l'élargissement des frontières d'approvisionnement en pétrole.
- (2) La politique océanique canadienne insistant sur la mise en valeur et le contrôle des éléments essentiels à l'exploitation des ressources pétrolières au large des côtes sera poursuivie. Un élément important de cette politique veut que le Canada stimule l'essor et la participation active de l'industrie nationale.
- (3) Le redressement de l'économie mondiale sera modéré mais constant.

¹Canada's Ressources and the National Interest, Résumé d'un rapport soumis par un groupe d'experts indépendant sur la crise de l'exploitation des ressources minières et pétrolières canadiennes, The Canada West Foundation, Calgary, 1977. Page 42.

- (4) Les politiques canadiennes de macro-économie devront encourager la demande et l'investissement tout en contribuant à réduire les pressions inflationnistes.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Le groupe d'étude a étudié les points forts et les points faibles de l'industrie océanique et son potentiel d'exploitation selon les trois points de vue suivants:

- les marchés (nationaux et d'exportation)
- les possibilités d'investissement et la fiscalité
- l'infrastructure (formation, technologie, etc.)

Ses principales conclusions et recommandations sont les suivantes:

- (1) L'industrie océanique est restreinte, fragmentée et manque de capitaux mais, dans des circonstances favorables, elle peut s'accroître de façon appréciable au cours des dix prochaines années. On prévoit également l'augmentation des emplois directs au cours de la même période, c'est-à-dire de 3 200 (1976) à 30 000 d'ici à 1990, ce qui créerait 150 000 emplois supplémentaires indirectement reliés à cette industrie. On s'attend aussi à une hausse des exportations dont profiteraient toutes les provinces canadiennes mais surtout celles de l'Atlantique.

Recommandation: le ministère de l'Industrie et du Commerce devra augmenter sensiblement et progressivement les crédits affectés à la mise en valeur de l'industrie océanique canadienne.

- (2) Une croissance réelle de l'industrie océanique repose d'abord sur l'établissement d'un énergique programme d'exploration et de mise en valeur des champs de pétrole au large des côtes canadiennes. Ce programme créerait un important marché local de produits et services reliés à une telle industrie - un marché jusqu'à présent limité, changeant et incertain. Le Canada doit incessamment exploiter ses ressources au large des côtes pour éviter une éventuelle crise d'énergie et des déficits de la balance des paiements.

Recommandations: - la création, par les gouvernements, d'un environnement économiquement stable et de lois qui encouragent l'exploration au large des côtes et la mise en valeur des ressources d'hydrocarbures;

- l'instauration d'une réglementation ferme visant l'excellence de la technologie à l'échelle du Canada;

- l'impartition d'un plus grand nombre des contrats d'études scientifiques et techniques et de ceux de recherches maritimes par le gouvernement, pour permettre le perfectionnement des spécialistes industriels requis pour l'exploration au large des côtes canadiennes.

- (3) Les marchés d'exportation sont et demeureront un élément important, particulièrement dans le secteur de la transformation industrielle, et un marché national augmenterait le nombre d'exportations. L'appui du M.I.C. concernant l'organisation des marchés extérieurs s'est révélé inestimable. On conçoit facilement la tendance croissante des pays qui exploitent les ressources au large de leurs côtes à favoriser l'achat de produits et de services nationaux, mais une telle attitude restreint la place du marché.

Recommandations: - l'appui constant et renforcé du M.I.C. à l'égard de l'organisation du marché d'exportation que représente l'industrie océanique;

- la considération de négociations avec les autres pays, visant des accords relatifs à l'accès réciproque à des produits ou services particuliers.

- (4) Bien que son potentiel de croissance soit excellent, l'industrie océanique n'attire pas les investisseurs. Cependant, des investissements considérables sont actuellement nécessaires au financement des longs délais d'exécution et des coûts associés à la mise au point de nouvelles technologies requises pour relever le défi que pose l'exploitation des ressources au large des côtes canadiennes.

Recommandations: - l'autorisation de placements en actions dans les industries océaniques comme déduction d'impôt sur le revenu imposable;

- l'établissement d'un comité canadien de recherches en matière de techniques océaniques, qui financerait, conjointement avec l'entreprise privée, les travaux de développement d'une technologie océanique d'envergure nationale. Une somme de 100 millions de dollars, échelonnée sur une période de cinq ans, devrait être affectée à ces travaux.

- (5) Un nombre de règlements fiscaux et douaniers touchent spécialement la situation financière des petites sociétés de l'industrie océanique et, à certains égards, les défavorisent par rapport aux sociétés étrangères qui les concurrencent sur le marché canadien.

Recommandations: - l'abolition du droit perçu sur les importations provisoires;

- l'autorisation d'amortir, aux fins de l'impôt, le montant total du matériel acheté au cours d'une année, grâce à un amortissement du coût en capital, de 100 pour cent;

- l'abolition de la taxe de vente sur le matériel destiné à l'exploitation au large des côtes;
- la prolongation du délai du report déficitaire sur les exercices suivants, de cinq à dix ans.

(6) Les programmes de formation théorique et pratique actuellement en vigueur au Canada seront éventuellement dans l'impossibilité de fournir la main-d'oeuvre professionnelle et spécialisée en techniques océaniques advenant la croissance prévue de l'industrie concernée.

Recommandation: - l'étude des besoins possibles en main-d'oeuvre et la prise des mesures nécessaires pour la création d'excellents établissements de formation et de centres de recherches.

(7) L'industrie océanique, composée de petites sociétés dispersées sur un vaste territoire, a besoin d'un porte-parole pour traiter avec les représentants du gouvernement et ceux de l'industrie pétrolière.

Réalisation: - l'industrie travaille actuellement la création d'une association des industries océaniques.

(8) Le groupe d'étude s'est surtout penché sur deux éléments de l'industrie océanique, c'est-à-dire le pétrole et le gaz. Toutefois, les débouchés concernant l'outillage et les services particulièrement reliés à l'industrie de la pêche ne sont pas négligeables.

Recommandation: - la formation d'un groupe d'étude dans ces domaines pour en étudier les débouchés, déterminer leur potentiel commercial et recommander les mesures nécessaires.

Une section subséquente du présent rapport traite les questions susmentionnées de façon plus détaillée.

INCIDENCE POSSIBLE DES RECOMMANDATIONS

L'adoption des recommandations du groupe d'étude représente un engagement favorable du gouvernement canadien envers l'industrie océanique, la concrétisation de la politique canadienne visant les océans, un pas vers la réalisation d'une politique canadienne en matière d'énergie et une contribution à la diminution des disparités régionales par l'exploitation de certaines richesses locales, de même qu'à la prospérité économique.

Elle exige toutefois l'engagement financier et la participation complémentaire des gouvernements fédéral et provinciaux, des industries pétrolières et océaniques.

On s'attend à ce que les incidences des recommandations soient d'importance:

- la création de 20 000 à 30 000 emplois directement reliés à l'industrie océanique et de 150 000 emplois indirects dans les autres secteurs de l'économie, offrant des possibilités d'emploi à des travailleurs intellectuels, qualifiés et non qualifiés.
- l'incidence de la création d'emplois, directement ou indirectement reliés à l'industrie océanique, se fera sentir à travers tout le Canada mais surtout dans les provinces de l'Atlantique.
- une proportion de risques et de bénéfices qui intéressera les investisseurs canadiens du secteur privé.
- une industrie océanique solide et viable qui peut répondre aux besoins des Canadiens et affronter réellement la concurrence des marchés internationaux en s'appuyant sur sa propre technologie.

Il faut souligner que les recommandations s'imbriquent dans un "modèle" qui reconnaît les nombreuses facettes et interactions d'une économie industrielle. Il est donc évident que les conséquences de l'adoption d'une seule d'entre elles serait sensiblement moins remarquables que l'ensemble. Par exemple, si le marché canadien s'accroît mais que

l'industrie océanique est incapable d'augmenter son capital et de mettre au point la technologie voulue pour satisfaire aux besoins de ce marché, les marchés étrangers se chargeront alors de répondre à la demande.

Le groupe d'étude soumet donc un ensemble de recommandations aux représentants de l'industrie et des gouvernements, en les priant de bien vouloir considérer ces énoncés comme un ensemble organique.

8. QUESTIONS/HISTORIQUE/RECOMMANDATIONS

Les sections suivantes portent sur des questions d'importance touchant l'industrie océanique. Chaque section est réservée à une question particulière à débattre; on y retrouve un bref historique de la question traitée et l'exposé des recommandations qui, selon le groupe d'experts, résolvent la question de façon la plus satisfaisante. Les incidences d'une seule recommandation ne sont pas mentionnées, précisément à cause de l'action réciproque observée entre les diverses questions à débattre. La section précédente concernait les incidences possibles de l'ensemble des recommandations.

8.1 MARCHÉS NATIONAUX

QUESTION

La croissance valable d'une industrie dépend d'abord de la création d'un marché local pour écouler ses produits et services. Le principal élément de ce marché est la recherche et l'exploitation active des ressources d'hydrocarbures au large des côtes canadiennes; cette intervention est urgente si le Canada veut réaliser son objectif d'autosuffisance constante en matière d'énergie.

HISTORIQUE

La perspective d'importants travaux d'exploration et d'exploitation des ressources d'hydrocarbures au large des côtes canadiennes a toujours été la "carotte" de l'industrie océanique canadienne.

Divers facteurs ont contribué à la diminution des travaux d'exploration au large des côtes, ce qui a contrarié non seulement l'industrie océanique mais tous ceux qui s'intéressent à l'offre et à la demande d'énergie futures au Canada. Le groupe d'étude appuie les recommandations du rapport Canada's Resources and the National Interest soumis en 1977:

"Les gouvernements tant fédéral que provinciaux doivent:

- accorder une plus grande importance à l'intérêt national dans l'exploitation des ressources;
- formuler à cet égard des politiques coordonnées à long terme visant l'exploitation des ressources, afin de rétablir un climat de confiance chez les investisseurs;
- implanter un juste système de taxes et de redevances conçu pour amener des capitaux de risque et stimuler l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles, surtout dans les régions frontalières où l'investissement est peu garanti mais essentiel....."

Le tableau de l'annexe III prévoit deux versions des dépenses annuelles d'exploration et d'exploitation des champs de pétrole et de gaz au large des côtes canadiennes, l'une circonspecte et l'autre audacieuse. Les deux versions supposent toutefois que les présentes incertitudes seront dissipées. Ces courbes hypothétiques indiquent que:

- les dépenses des cinq dernières années s'élèvent à 500 millions de dollars dont 200 millions sont imputés à l'année 1977;
- les dépenses des cinq prochaines années peuvent être de 3 à 5 milliards de dollars, y compris des taux supplémentaires d'exploration et de début d'exploitation, ce qui porte la dépense annuelle à 1 milliard de dollars et plus d'ici à 1983;

- une augmentation marquée de la production de pétrole et de gaz au cours des cinq prochaines années élèverait le taux des dépenses annuelles qui atteindraient alors de 2 à 4 milliards de dollars d'ici à 1988.

À l'aide de l'estimation prudente des dépenses de la courbe 2 (annexe III), on peut établir les prévisions qui suivent concernant les dépenses d'exploration des champs de pétrole au large des côtes canadiennes pour l'ensemble du marché national:

(En millions de dollars)

	Total des dépenses des 5 dernières années	Total des dépenses des 5 prochaines années	Total des dépenses des 5 années suivantes
Matériel	63	700	2 700
Services	418	2 100	4 600
Consultation	<u>18</u>	<u>200</u>	<u>700</u>
TOTAL	500	3 000	8 000

On évalue à 30 pour cent la part du marché local que détient l'industrie canadienne. En 1976, la Grande-Bretagne détenait 57 pour cent du marché d'exploration au large des côtes du Royaume-Uni. En supposant que l'industrie canadienne puisse s'accroître de façon à obtenir 40 pour cent du marché national au cours des 5 prochaines années et 60 pour cent au cours des cinq années suivantes, les dépenses faites au Canada seraient de:

(En millions de dollars)

	Total des dépenses au cours des 5 prochaines années	Total des dépenses au cours des 5 années suivantes
Matériel	320	1 980
Services	780	2 220
Conception et consultation	<u>100</u>	<u>600</u>
TOTAL	\$1 200	\$4 800
Pénétration du marché	40%	60%

En effectuant la moyenne annuelle, la croissance du marché national à partir des ressources canadiennes peut se lire ainsi:

(En millions de dollars - moyenne annuelle)

	1976	5 prochaines années	5 années suivantes
Matériel	12	64	396
Services	79	156	444
Conception et consultation	<u>3</u>	<u>20</u>	<u>120</u>
TOTAL	\$94	\$240	\$960

Malgré leur teneur valable en éléments canadiens et leur adoption, les règlements ne s'appliqueront que si l'industrie océanique met au point la technologie appropriée. Le rapport traite cette question ultérieurement.

En utilisant une estimation de 20 000 années-hommes de travail par 1 milliard de dollars de dépenses (production/année-homme de 50 000 dollars), (voir le renvoi 1), le total des emplois directs créés à la suite des dépenses d'exploration serait de:

1978-1983 - 240 millions par année x 20 000 années-hommes par milliard de dollars
4800 emplois.

1983-1988 - 960 millions de dollars par année x 20 000 années-hommes par milliard
de dollars = 19200 emplois.

Ces données supposent que la dépense sera celle de la version modérée des prévisions des dépenses annuelles. Si les prévisions de l'autre version se réalisaient et que la part détenue par le Canada sur le marché national se maintenait au pourcentage indiqué plus haut, le nombre d'emplois créés au Canada serait de:

1978-1983 - 40 000 années-hommes par 5 ans = 8 000 emplois

1983-1988 - 156 000 années-hommes par 5 ans = 31 200 emplois

Cette évaluation est assez modérée si l'on considère l'expérience de l'Écosse qui, en 1976, créait 30 000 emplois directs au pays par 1 milliard de dollars d'investissement dans la région britannique de la Mer du nord.

Une autre estimation, fondée sur les données de Statistique Canada sur les dépenses d'établissement et l'emploi dans l'industrie pétrolière, indique que l'augmentation des emplois directs dans l'industrie océanique serait de 20 000, plus 150 000 emplois supplémentaires dans les autres secteurs économiques.

Toutes les régions du pays seraient touchées par la création d'emplois, mais ce sont les provinces de l'Atlantique qui en connaîtraient le plus fort pourcentage.

En 1976, l'effectif de l'industrie océanique représentait 3 200 emplois, assurant l'approvisionnement tant du marché national qu'international. L'industrie peut décupler au cours des dix prochaines années, grâce au marché national.

Cette croissance est importante pour l'industrie océanique, mais l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières au large des côtes canadiennes est essentielle au bien-être de tous les Canadiens.

RECOMMANDATIONS

- (1) Les gouvernements doivent intervenir de façon positive en créant une politique économique stable et à long terme et une réglementation pertinente pour favoriser l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières au large des côtes canadiennes.
- (2) Le gouvernement fédéral doit mettre en vigueur des règlements conformes au bill C-20 pour permettre à l'industrie canadienne, en toute équité, de fournir les produits et services requis pour l'exploration et l'exploitation des champs de pétrole et de gaz au large des côtes.
- (3) Le gouvernement fédéral doit impartir à l'industrie océanique plus de contrats de recherches scientifiques et documentaires en matière d'exploration marine et d'achat d'outillage; cette initiative stimulera la formation des spécialistes requis pour répondre aux besoins d'exploitation des ressources pétrolières au large des côtes du Canada.
- (4) Le M.I.C. doit assurer des ressources financières et humaines accrues pour favoriser l'essor de l'industrie océanique et sa pénétration du marché national.

8.2 MARCHÉS D'EXPORTATION

QUESTION

En l'absence d'un marché local, le secteur manufacturier de l'industrie océanique s'est toujours fortement appuyé sur le marché d'exportation. Cette orientation doit se poursuivre

et être favorisée. Tel que l'indique le profil du secteur de l'industrie océanique, le marché mondial est évalué à 6 milliards de dollars par année.

HISTORIQUE

La production du secteur manufacturier de l'industrie océanique canadienne est destinée à 80 pour cent au marché d'exportation. Ce pourcentage est remarquable dans une industrie où le marché national est généralement considéré comme étant nécessaire tant à titre de terrain d'essai pour la technologie qu'à titre d'apport essentiel à l'industrie manufacturière.

Toutefois, la nécessité est mère de l'invention. Alors qu'ils espéraient toujours un marché local intéressant, les pionniers de l'industrie océanique ont dû pénétrer le marché d'exportation pour survivre; cette orientation se maintiendra. La présence d'un solide marché national constitue le fondement sûr à partir duquel la pénétration des marchés étrangers peut s'accroître.

L'un des principaux facteurs du rendement de l'industrie océanique a été la fermeté de sa direction et l'appui de la Division des industries océaniques (M.I.C.), de la Direction des foires et missions (M.I.C.), du Service des délégués commerciaux (M.I.C.) et du Programme de développement des marchés d'exportation (M.I.C.). La prospérité future de l'industrie océanique dépend en grande partie de l'appui de ces divers groupes.

La possibilité d'une diminution du budget assigné à certaines de ces activités, particulièrement l'aide du gouvernement canadien à l'égard des expositions commerciales à l'étranger, ont fait naître beaucoup d'inquiétude.

Un autre aspect de l'organisation du marché international est la tendance croissante des pays qui exploitent les ressources au large de leurs côtes à favoriser l'achat de produits et services nationaux. Cette attitude, bien que compréhensible et effectivement proposée par le Canada, peut éventuellement devenir restrictive et amener des contraintes commerciales excessives. Il est proposé d'envisager une négociation avec les autres pays concernant l'accès réciproque au marché, préférablement selon la formule suivante: chaque pays offre aux marchés internationaux des technologies et des produits particuliers. La réalisation de ce projet profiterait à chaque pays qui aurait ainsi accès à un marché mondial pour des technologies particulières plutôt qu'à un marché restreint pour une large gamme de technologies coûteuses.

RECOMMANDATIONS

- (1) La poursuite et le renforcement de l'appui du M.I.C. à l'égard de l'organisation du marché d'exportation conjointement avec l'association de l'industrie océanique proposée.
- (2) L'étude de la possibilité de négocier avec d'autres pays des accords concernant l'accès réciproque au marché, de façon équitable, et, de préférence, pour des produits et services particuliers.

8.3 AIDE AUX PLACEMENTS EN ACTIONS

QUESTION

L'industrie océanique canadienne regroupe surtout de jeunes sociétés hautement spécialisées. À cause de l'actuelle précarité du marché national et du rapport entre les longs délais d'exécution et le coût élevé du perfectionnement de la technologie, l'industrie océanique représente incontestablement un investissement aux risques élevés mais qui possède d'excellentes possibilités de gains élevés proportionnels à moyen ou à long terme.

En conclusion, malgré ses besoins en investissements considérables, ne serait-ce que pour former la main-d'oeuvre compétente pour la mise en valeur des ressources canadiennes au large des côtes, cette industrie n'attire pas suffisamment de placements risqués dans la conjoncture actuelle.

HISTORIQUE

Le profil sectoriel de la jeune industrie océanique souligne les importantes réalisations techniques de celle-ci au cours des dix dernières années. Bien qu'il n'existe aucune donnée statistique de son rendement, le profil mentionne que les sociétés d'exploitation océanique "possèdent un rapport marqué entre les coûts de la recherche et du développement et les ventes annuelles de même que de longs délais d'exécution entre la conception des produits et la vente réelle, ce qui entraîne souvent des problèmes importants de financement".

Les études de certaines sociétés canadiennes de l'industrie océanique indiquent que peu d'entre elles, s'il en est, ont affiché des résultats positifs au poste des bénéfices non répartis.

Contrairement aux brillantes prévisions concernant l'exploitation des ressources au large des côtes canadiennes, la perspective des revenus de placements à court terme est plutôt sombre. Il est donc difficile de recourir au financement par actions ou par emprunts et, conséquemment, de créer des industries dans des domaines hautement spécialisés.

Il faut trouver le moyen d'amener les sociétés et les particuliers canadiens à s'intéresser aux placements en actions plus risqués dans l'industrie océanique. Il pourrait s'agir d'accorder aux investisseurs une déduction d'impôt sur leur revenu imposable; ce concept rejoint des précédents déjà établis. Les investisseurs dans les puits d'huile d'exploration sont présentement admissibles à une déduction sur le revenu imposable jusqu'à concurrence de 166 pour cent selon l'emplacement du puits. Les investisseurs dans la production d'un film canadien sont également admissibles à une déduction sur le revenu imposable.

La ressemblance entre l'investissement dans l'industrie océanique canadienne et l'investissement dans les puits d'huile d'exploration au large des côtes est particulièrement étroite. Dans les deux cas, les investissements sont hautement spéculatifs et les revenus, s'il en est, ne peuvent être touchés que de nombreuses années plus tard et, la plupart du temps, dépendent effectivement de l'existence et de l'exploitation des puits d'huile et de gaz au large des côtes canadiennes.

Cette forme de stimulant s'est avérée concluante tant dans l'industrie cinématographique que dans celle des puits d'huile d'exploration. On peut donc croire qu'une aide semblable peut également attirer les placements en actions nécessaires pour financer la croissance de la jeune industrie océanique, de façon à ce qu'elle puisse remplir son rôle dans la mise en valeur des ressources au large des côtes canadiennes.

RECOMMANDATION

Il est proposé d'autoriser les sociétés canadiennes engagées dans l'exploitation océanique, comportant une technologie hautement spécialisée et des risques élevés, à accorder aux investisseurs les encouragements d'ordre fiscal suivants:

- a) Une déduction d'impôt de 150 pour cent sur un revenu courant provenant de placements en actions dans l'industrie océanique effectués par des sociétés ou des particuliers canadiens.
- b) Un assujettissement de ces actions, advenant leur vente, à un impôt de 25 pour cent sur les plus-values de capitaux, applicable sur la valeur entière de ces ventes.

L'annexe IV contient des exemples d'incidence d'une telle politique fiscale sur le revenu des investissements tant des particuliers que des sociétés.

8.4 FISCALITÉ

QUESTION

L'industrie océanique regroupe de petites sociétés de transformation et de services qui doivent affronter la concurrence internationale et nationale de sociétés étrangères qui bénéficient d'un marché national et de l'appui entier de leur gouvernement. De nombreuses mesures relatives à la réglementation fiscale et douanière créent des difficultés

financières particulières aux sociétés de l'industrie océanique canadienne et, dans certains cas, les défavorisent par rapport à leurs concurrents internationaux sur le marché canadien.

HISTORIQUE - RECOMMANDATIONS

a) Droit de drawback

Les sociétés de transformation de l'industrie océanique s'emploient à la construction et à la mise au point de systèmes qui utilisent une grande variété d'éléments dont une proportion donnée doit être importée. Un pourcentage de 80 pour cent des produits finis sont exportés et la période entre l'importation des éléments et l'exportation des systèmes complets dépasse souvent un an.

Aux termes de la réglementation actuelle, les sociétés doivent payer un droit sur les pièces au moment de l'importation; ce droit comporte un drawback (remise), à l'égard des montants versés, lorsque les systèmes complets sont exportés. Le traitement d'une demande de drawback peut nécessiter jusqu'à six mois. Les sociétés sont donc ainsi forcées de bloquer une portion de leur capital d'exploitation dans un secteur qui ne leur rapporte rien.

Pour certaines sociétés, les fonds bloqués dans le droit de drawback représentent 15 pour cent de leur capital d'exploitation disponible. Le financement d'une marge de crédit à cet égard et la procédure documentaire associée à la tenue de dossiers et à l'établissement des demandes de drawback imposent des frais supplémentaires aux petites sociétés.

RECOMMANDATION

Les ministères gouvernementaux intéressés doivent élaborer un système de traitement des importations temporaires qui n'exige pas le paiement d'un droit de drawback remboursable ultérieurement, tout en maintenant les contrôles nécessaires pour assurer l'application des règlements tarifaires.

b) Report déficitaire sur les exercices suivants

Les crédits d'impôt et les déductions d'investissements actuellement prévus ne sont valables que si une société est déjà rentable ou le sera dans le délai limite de cinq ans prescrit pour le report déficitaire sur les exercices suivants. La situation financière de l'industrie océanique, les longs délais d'exécution associés au perfectionnement de sa technologie et le calendrier incertain du marché canadien pour les produits océaniques sont autant de facteurs qui laissent à entendre que l'industrie océanique ne peut répondre aux conditions imposées.

RECOMMANDATION

La prolongation de la période de report déficitaire sur les exercices suivants, de 5 ans à au moins 10 ans, assortie d'une disposition relative à une prolongation ultérieure selon la situation de l'industrie considérée dans son ensemble.

c) Taxe de vente fédérale

Sur les marchés nationaux et internationaux, l'industrie océanique, particulièrement le secteur des services, doit affronter la concurrence des sociétés étrangères qui possèdent d'importants marchés nationaux et pour qui il est relativement facile d'étendre leur champ d'action au Canada et d'offrir des services à des taux basés sur des facteurs d'utilisation de beaucoup supérieurs aux possibilités d'une société canadienne qui doit combattre sur le marché intérieur les difficultés ci-après mentionnées:

a) La saison des travaux d'exploitation au large des côtes du Canada se limite à environ quatre mois;

b) Le marché est actuellement très restreint;

c) L'emplacement et l'environnement des principaux projets d'exploitation au large des côtes sont des régions hostiles.

Un fournisseur étranger de services de prospection et de forage marin peut souvent importer ses produits au pays pour une utilisation à court terme dans le cadre de tels travaux sans verser de taxe ni de droit, moyennant un certificat d'exemption fourni par le client canadien. Une société canadienne qui achète du matériel semblable à des fins d'exploitation marine ou pour toute autre activité semblable de mise en valeur de ressources naturelles doit verser un droit plus une taxe de vente de 12 pour cent à moins qu'elle ne puisse prouver la nécessité absolue de l'utilisation continue de pareil outillage pour une activité non visée par la taxe appropriée pendant une période de douze mois.

Cette restriction ne favorise pas les sociétés canadiennes sur le plan du marché intérieur.

RECOMMANDATION

Le matériel acheté par une entreprise canadienne pour être d'abord loué à des sociétés engagées dans des travaux d'exploitation marine devrait être exempt de la taxe de vente fédérale au moment de son acquisition, peu importe la durée de son utilisation initiale.

d) Amortissement du coût en capital

Tel que mentionné plus haut, la courte durée de la saison d'exploitation marine et les limites du marché national causent des difficultés aux sociétés de services de l'industrie océanique. Celles-ci doivent également affronter la concurrence des sociétés étrangères dont les procédés commerciaux se fondent sur de meilleurs taux d'utilisation alors que nombre de sociétés de services canadiennes tentent d'ouvrir des marchés étrangers pour augmenter leur taux d'utilisation et leurs profits.

Les programmes d'amortissement du coût en capital (A.C.C.) constituent un moyen efficace de réduire les avantages des concurrents étrangers. Un encouragement sous forme d'un A.C.C. accru diminuerait les impôts pendant la période de croissance ou d'expansion d'une société et reporterait le paiement de l'impôt à une date ultérieure, alors que la société et le marché se seraient affirmés.

RECOMMANDATION

Le matériel acheté pour être utilisé principalement dans les travaux d'exploration au large des côtes ou pour la fabrication ou la mise au point d'outillage marin doit être inclus dans la catégorie 12 de la classification tarifaire ou dans toute autre catégorie possédant un taux exigible minimal de cent pour cent.

e) Aide à la recherche et au développement

L'industrie océanique est une industrie de technologie qui affiche un rapport marqué entre les frais de recherches et de développement et les ventes annuelles. Le groupe d'étude approuve les récentes mesures budgétaires du gouvernement pour encourager la recherche et le développement au Canada et souhaite que l'État s'engage davantage à ce chapitre. L'annonce récente de l'objectif des dépenses en matière de recherches et de développement au Canada, établi à 1,5 pour cent du produit intérieur brut (P.I.B.) d'ici à 1983 et plus particulièrement axé sur les travaux de recherches et de développement effectués dans chaque industrie est de bon augure. Le groupe d'experts incite les gouvernements à mettre en place les mécanismes voulus pour atteindre cet objectif.

La création d'un organisme canadien de recherche technologique en matière d'océans (COTRA), tel que proposé dans le présent rapport, non seulement augmenterait la valeur des crédits destinés à la recherche et au développement mais assurerait la poursuite de ces travaux à l'intérieur de l'industrie.

RECOMMANDATION

Les gouvernements doivent favoriser l'avancement de la recherche et du développement dans l'industrie et faire en sorte que le COTRA soit le principal moyen d'y arriver dans l'industrie océanique.

8.5 PERFECTIONNEMENT DE LA TECHNOLOGIE

QUESTION

L'exploitation des ressources sous-jacentes du plateau et du talus continentaux du Canada, dont la plus grande partie est recouverte de glaces ou encombrée d'icebergs et assujettie à de rudes conditions climatiques, représente un formidable défi technologique.

La mise au point des technologies nécessaires au relèvement du défi que représente notre "ultime frontière" nécessitera les efforts combinés de l'industrie et du gouvernement. Les moyens pour stimuler l'investissement du secteur privé dans l'industrie océanique ont déjà été proposés dans le présent rapport.

Le groupe d'étude est d'avis que la création d'un organisme canadien de recherche technologique en matière d'océans (COTRA) est nécessaire pour motiver l'action du gouvernement.

HISTORIQUE

De nombreuses études et politiques reconnaissent le défi que représente la récupération des ressources du plateau continental canadien et la nécessité de faire admettre cette gageure comme priorité nationale.

Dans le rapport no 17 du Conseil des sciences de 1971 Canada-Ad Mare, Stewart et Dickie proposent l'établissement d'une société de la Couronne comme moyen d'activer et de financer la mise au point de technologies appropriées.

La politique canadienne en matière d'océans, énoncée en 1973, affirme que "dans les 5 prochaines années les travaux effectués sur et sous les eaux canadiennes encombrées de glaces atteindront une excellence mondialement reconnue".

Dans une étude effectuée en 1977 pour le compte du Conseil national de recherches du Canada et intitulée Cap sur la perception, l'entreprise Pallister Resource Management Limited propose "d'accorder une attention particulière à la mise au point d'une technologie glaciologique au Canada visant principalement l'exploitation des ressources nationales, l'élaboration de nouveaux concepts..."

Le rapport Pallister précise également que les gouvernements des pays fortement engagés dans la technologie océanique ont joué un rôle essentiel à l'échelle mondiale en aidant les sociétés de services locales à s'imposer dans des technologies choisies par une aide directe et indirecte à la recherche et au développement. L'excellence de la technologie s'est révélée la seule façon efficace de réaliser l'objectif national.

Au cours des deux dernières années, la Communauté économique européenne (C.E.E.) a affecté 80 millions de dollars au financement de 55 projets de mise au point d'une technologie marine, avec des fonds d'appui provenant de sociétés européennes des pays membres.

S'il croit en son potentiel d'exploitation de ses ressources marines et en la nécessité de leur mise en valeur, le Canada doit être prêt à investir des sommes suffisantes au perfectionnement de techniques appropriées applicables à son industrie.

Malgré son importance, l'investissement de l'industrie pétrolière dans le perfectionnement de la technologie au Canada est demeuré limité en raison de l'incertitude qui entoure l'allure de l'exploitation marine et les techniques nécessaires à la mise en valeur de certains terrains. En dépit de son appui financier appréciable par rapport à son importance relative, l'industrie océanique n'a pas les moyens de financer comme il convient le développement technologique.

Dans le cadre du programme d'expansion des entreprises (P.E.E.) et de propositions spontanément formulées en vertu de la politique d'impartition, le gouvernement a appuyé financièrement des projets particuliers de diverses sociétés de transformation. Toutefois, la perspective d'un financement des besoins technologiques en matière d'exploitation des ressources canadiennes est limitée. De plus, les sociétés de services qui devraient participer intégralement à la mise au point de toute technologie sont inadmissibles à l'appui financier accordé en vertu du P.E.E.

Selon les experts du groupe d'étude, le développement de la technologie nécessaire à l'exploitation des ressources marines canadiennes doit être considéré de façon plus directe et positive. À leur avis, les avantages économiques et les obstacles technologiques associés à l'exploitation des hydrocarbures au large des côtes sont analogues à ceux de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta. Cette activité est soutenue grâce à des mises de fonds, publiques et privées, destinées à la réalisation de projets de recherches et de perfectionnement technologique pouvant amener l'établissement d'une compétence nationale sous la direction de l'Alberta Oil Sands Technology and Research Authority (AOSTRA). Un programme semblable destiné à relever le défi technologique de la commercialisation des ressources marines permettrait à l'industrie océanique canadienne de perfectionner sa technologie avant l'éventuelle expansion accélérée du marché national. L'étude de Pallister Resource Management Limited, effectuée pour le compte du Conseil national de recherches du Canada et intitulée Recherche et développement pour les travaux de génie maritime dans les régions froides, contient certains exemples de projets de recherches et de développement particuliers.

Bien que l'analogie entre l'exploitation des sables bitumineux et celle des hydrocarbures au large des côtes semble exacte, leur source de financement n'est pas la même. Celle de l'AOSTRA provient des recettes de redevances versées au gouvernement albertain pour l'exploitation de son patrimoine. Dans le cas de l'exploitation marine, il est préconisé qu'un financement dépassant 100 millions de dollars, échelonné sur une période de cinq ans, soit accessible pour stimuler le perfectionnement de la technologie. Le revenu tiré de cet investissement pourrait alors provenir des futures redevances pétrolières et des recettes industrielles de l'industrie océanique.

RECOMMANDATIONS

- (1) L'établissement d'un organisme canadien de recherches technologiques en matière d'océans (COTRA) pour favoriser la mise au point des technologies nécessaires à la mise en valeur des ressources frontalières canadiennes par un financement de 100 millions de dollars échelonné sur une période de cinq ans.
- (2) L'établissement de directives concernant l'admissibilité des sociétés de services de l'industrie océanique canadienne au programme d'expansion des entreprises et, également, l'étude du besoin d'une garantie gouvernementale de remboursement d'emprunt pour permettre à ces sociétés d'acheter du matériel de fabrication canadienne.

8.6 FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE

QUESTION

Soixante-dix pour cent des employés de l'industrie océanique appartiennent à la catégorie des travailleurs intellectuels et qualifiés. Si, tel que prévu, l'industrie décuple au cours des dix prochaines années, la demande de travailleurs professionnels et qualifiés, possédant l'expérience marine pertinente, augmentera. Comment satisferons-nous à cette demande?

HISTORIQUE

Une caractéristique frappante de l'industrie océanique est son fort pourcentage d'employés intellectuels et très spécialisés, dont de nombreux ingénieurs.

L'exploitation des ressources sous-marines est le propre du "génie des frontières" tant au sens géographique que technique du mot. L'unique ressource essentielle d'un pays pour tirer profit de ces régions frontalières est sa main-d'œuvre qualifiée voulue et si celle-ci a la chance de se spécialiser davantage tant au point de vue de la théorie que de la pratique; autrement, il ne peut concurrencer le marché étranger déjà passablement puissant. Si l'exploitation des hydrocarbures doit se faire à grands pas - et la rapidité de son expansion est sa principale caractéristique - il y aura "épuiement" de la main-d'œuvre qualifiée. Les établissements de formation ne seront pas en mesure de fournir la main-d'œuvre nécessaire avant au moins cinq ans. Il est inutile de préciser qu'il n'est pas question de différer les activités d'exploitation marine jusqu'à l'arrivée de nouveaux diplômés. Il sera alors trop tard et des sociétés étrangères en auront tiré profit.

Comment une industrie océanique qui en est encore à ses débuts peut-elle embaucher toute la main-d'oeuvre formée par anticipation? Il n'est pas facile de répondre à une telle question; cependant, il semblerait que le pays en question doive préparer son avenir en exploitant dès maintenant son "génie des frontières" (par l'entremise du COTRA) et en permettant aux diplômés canadiens d'aller puiser dans des pays étrangers des technologies avancées qui leur serviront à leur retour, en temps opportun.

Il n'existe pas de programme canadien à l'intention des futurs diplômés en génie océanologique. Toutefois, des programmes en architecture - ingénierie navale ou en technique de construction navale ont déjà été mis sur pied ou sont actuellement étudiés à l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université Memorial et au Nova Scotia Technical College. Environ 25 étudiants en génie océanographique post BAC (cours réguliers et recherche) sont inscrits au Memorial.

Des établissements spécialisés de cette envergure ne pourront répondre à la demande future de diplômés, même si ce nombre constitue un bon départ.

Il faut également étudier attentivement le besoin de formation professionnelle et technique. Une nouvelle génération de techniciens doublement spécialisés, ayant des connaissances particulières et la capacité de les appliquer dans le domaine océanographique, sera sans doute nécessaire.

Une technologie plus perfectionnée contribuerait à atténuer les incidences de l'exploitation marine sur le milieu.

RECOMMANDATIONS

- 1) Le ministère de l'Industrie et du Commerce doit envisager la possibilité de quantifier les exigences en main-d'oeuvre de l'industrie océanique canadienne pour les cinq à dix prochaines années.
- 2) Les gouvernements doivent considérer ces besoins par rapport aux actuels établissements de formation professionnelle et technique en génie océanographique et pouvoir adapter ou agrandir, ou l'un et l'autre, au besoin, les établissements de formation déjà en place.
- 3) Les gouvernements et l'industrie doivent examiner la possibilité d'organiser des stages de formation à l'étranger à l'intention des nouveaux diplômés en attendant l'augmentation des besoins canadiens.
- 4) Le groupe d'étude approuve l'idée de créer des centres de perfectionnement.
- 5) L'industrie doit recourir davantage aux programmes d'échange de personnel entre les universités et l'industrie.

8.7 ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE OcéANIQUE

QUESTION

L'industrie océanique, composée de petites sociétés spécialisées qui sont disséminées dans le Canada, ne dispose pas d'un porte-parole officiel auprès des gouvernements.

HISTORIQUE

La croissance rapide de l'industrie au cours des dix dernières années a suscité la création d'un grand nombre de petites sociétés spécialisées, chacune offrant des produits ou services particuliers. Leur importance restreinte, leur distribution géographique et l'inévitable concentration pour survivre et prospérer ont contribué à limiter l'intercommunication. La division des industries de l'océan du M.I.C. a rendu des services inestimables à titre d'intermédiaire principal et de bureau central de l'industrie. Il est toutefois entendu que le M.I.C. ne peut agir à titre de porte-parole d'une industrie, pas plus qu'il ne peut continuer de fournir tous les services normalement rendus par l'association d'une industrie.

La création d'une association de l'industrie océanique, activement appuyée par les sociétés membres, favoriserait l'unification de l'industrie, la fourniture de services communs, et doterait celle-ci d'un porte-parole officiel lors des rencontres avec les représentants de l'industrie pétrolière et les gouvernements.

RECOMMANDATION

Les sociétés de l'industrie océanique ont formé un comité pour créer une association de l'industrie océanique canadienne. Le M.I.C. doit prêter son concours à l'organisation d'une telle association.

8.8 AUTRES DÉBOUCHÉS DE L'INDUSTRIE OCÉANIQUE

QUESTION

Le groupe d'étude, conformément à la définition même de l'industrie océanique tirée du profil sectoriel et aux connaissances des membres du groupe, s'est penché sur les débouchés relatifs aux ressources marines non renouvelables.

Le groupe est persuadé que le territoire de pêche canadien de 200 milles et l'inévitable expansion de la flotte de pêche de la côte Est offrent d'importants débouchés qui méritent d'être considérés et qui répondent logiquement à la définition d'une industrie océanique. Ils prévoient également un accroissement de l'exploitation minière des océans.

HISTORIQUE

La déclaration de la limite de 200 milles du territoire de pêche canadien permet au pays d'accroître sensiblement ses pêches. En 1975, la quantité totale de poisson pêché sur tout le plateau continental au large des côtes canadiennes de l'Atlantique était de 3,8 millions de tonnes métriques dont 2 millions de tonnes, c'est-à-dire un peu plus que la moitié, ont été pêchées par des navires étrangers. Le Canada peut grossir considérablement sa flotte et, ainsi, déloger celle des autres pays.

En supposant une certaine récupération des stocks de poissons, on peut raisonnablement s'attendre à ce que, d'ici 10 à 15 ans, les débarquements de poissons de fond de la côte canadienne de l'Atlantique doublent ou triplent les apports actuels canadiens. En admettant des prises accrues de 50 pour cent par unité ouvrière, le Canada devra doubler son potentiel de pêche pour tripler le volume actuel de poisson pêché.

Plus de 200 navires dépassant 100 pieds de long pêchent actuellement dans le golfe Saint-Laurent et les régions de l'Atlantique. La flotte, à long terme, des côtes canadiennes de l'Atlantique serait constituée de 400 à 500 bateaux semblables. Si l'on tient compte du remplacement des navires existants par de plus gros navires ayant une capacité de capture accrue, la future flotte comptera de 350 à 400 navires. En supposant une durée d'utilisation de 20 ans, vingt nouveaux navires seront nécessaires chaque année.

À un taux courant de 5 millions de dollars, cette acquisition représente 100 millions par année, dont environ 35 pour cent pour le matériel (moteurs, engins de pont, matériel de transformation du poisson, appareils électroniques, etc.) installé à même le bateau. La plus grande partie de ce matériel est actuellement importée. Les débouchés du marché canadien pour le matériel de pêche installé à même les bateaux représentent 35 millions de dollars par année.

Comme les filets et les engins de pêche connexes sont des articles consommables, on estime que le coût de leur remplacement équivaut à deux cents la livre de poissons de fond au débarquement, ce coût étant moindre pour les poissons pélagiques. Les coûts globaux des engins nécessaires à la pêche sur la côte nord-ouest de l'Atlantique (au Canada et à l'étranger) sont évalués à 50 millions de dollars par année.

Ces deux marchés représentent au moins 85 millions de dollars par année, dont une partie pourrait être alimentée par l'industrie canadienne.

D'autres débouchés concernant le matériel de pêche et les services connexes comprennent le matériel de transformation du poisson rattaché à la côte, le contrôle marin et la gestion des ressources halieutiques. Les besoins militaires offrent également une autre possibilité de marché.

Il est extrêmement regrettable que ces marchés et d'autres débouchés pour l'industrie canadienne ne soient pas réellement encouragés, particulièrement ceux qui sont reliés à la pêche.

RECOMMANDATION

Le gouvernement doit nommer un groupe d'étude pour étudier les possibilités de fabrication de matériel de pêche et de distribution de services reliés à l'industrie de la pêche canadienne et proposer les mesures à prendre pour mettre à profit ces entreprises.

ANNEXE 1

LE GROUPE D'ÉTUDE SUR L'INDUSTRIE OCÉANIQUE

T.B. Nickerson (Président)
Vice-président
Nova Scotia Research Foundation Corporation

R.A. McLean
Conseiller principal
The Dalcors Group

A.E. Pallister
Président
Pallister Resource Management Limited

W.L. Weber
Président
Lockheed Petroleum Services Limited

H. McDonald
Président
McDonald Research Associates Limited

Dr. A.A. Bruneau
Vice-président
Memorial University

J. Furst
Président
Fathom Oceanology Limited

R.B. Oldaker
Exprésident
International Hydrodynamics Limited

Dr. H.R. Kivisild
Vice-président
FENCO Consultants Limited

D. Binney
Vice-président principal
Bow Valley Resource Services Limited

LE GROUPE D'ÉTUDE SUR L'INDUSTRIE OCÉANIQUE (suite)

G. Thompson
Directeur de la commercialisation
Division des communications marines et terrestres
La Compagnie Marconi Canada

A. H. Green
Président
Marinav Corporation

Dr. J.H. Allen
Président
McLaren Atlantic Limited

G. Smith
Directeur, Système de recherches océaniques
Hermes Electronics Limited

R.T. Philp
Syndicat international des travailleurs des industries
pétrolière, chimique et atomique

E.P. Himes
Syndicat international des marine canadiens

D.T. McGrath
Travailleurs canadiens de l'alimentation et d'autres industries

SECRETARIAT

M. Brennan
Ministère de l'Industrie et du Commerce

M.J. Colpitts
Ministère de l'Industrie et du Commerce

OBSERVATEURS ET SUPPLÉANTS

R.J. Mephram
Région de l'Atlantique
MEER

R. Domokos
Ministère des Finances

V.J. Chapin
Main-d'oeuvre du Canada

LE GROUPE D'ÉTUDE SUR L'INDUSTRIE OCÉANIQUE (fin)

G.E. Hughes-Adams
D.R. Kerluke
P. Woolford

Ministère de l'Industrie et du Commerce

A.J. Roche
P. Furlong

Department of Industrial Development, Terre-Neuve

F.N. Wood
K.L. Farquaharson

Department of Development, Nouvelle-Écosse

C.L. Bernier
Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec

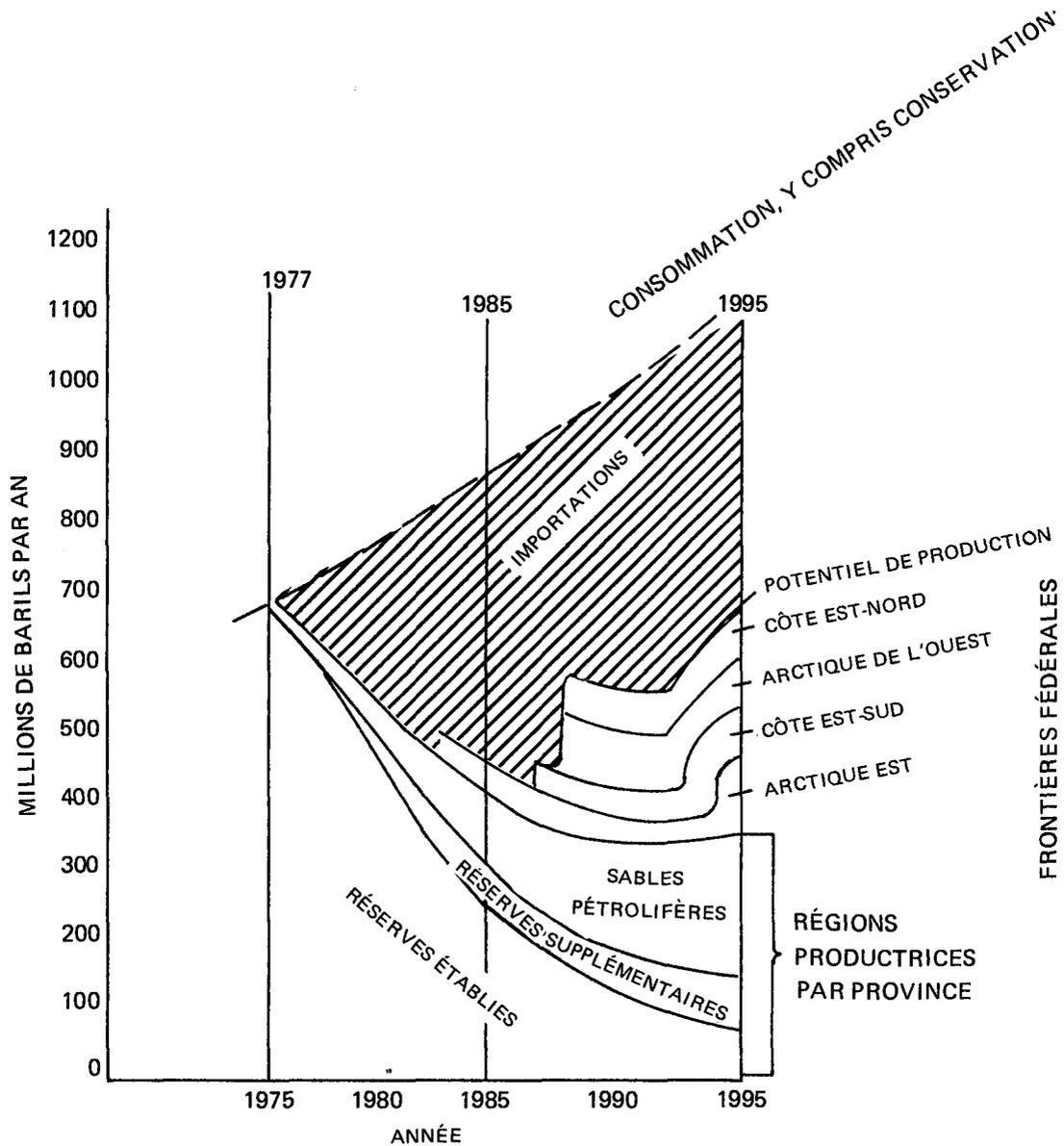
F. MacKay
R. Coke
W.S. Doggett

Ministry of Economic Development, Colombie-Britannique

G.R. Peters
Memorial University, Terre-Neuve

ILLUSTRATION I

CONSOMMATION NATIONALE ET POTENTIEL DE PRODUCTION DE PÉTROLE



REMARQUES: Les illustrations 1 et 2 ne représentent pas la production canadienne de pétrole et de gaz prévue d'ici à 1995. Il s'agit plutôt de la production qui serait possible à la suite du travail d'exploitation et de mise en valeur maximale que le Canada est réellement en mesure d'accomplir d'ici à 1985 mais qui exige la modification des politiques actuelles dans ce domaine.

ANNEXE III

DÉPENSES ANNUELLES ENVISAGÉES POUR L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION
DES CHAMPS DE PÉTROLE ET DE GAZ AU LARGE DES CÔTES DU CANADA

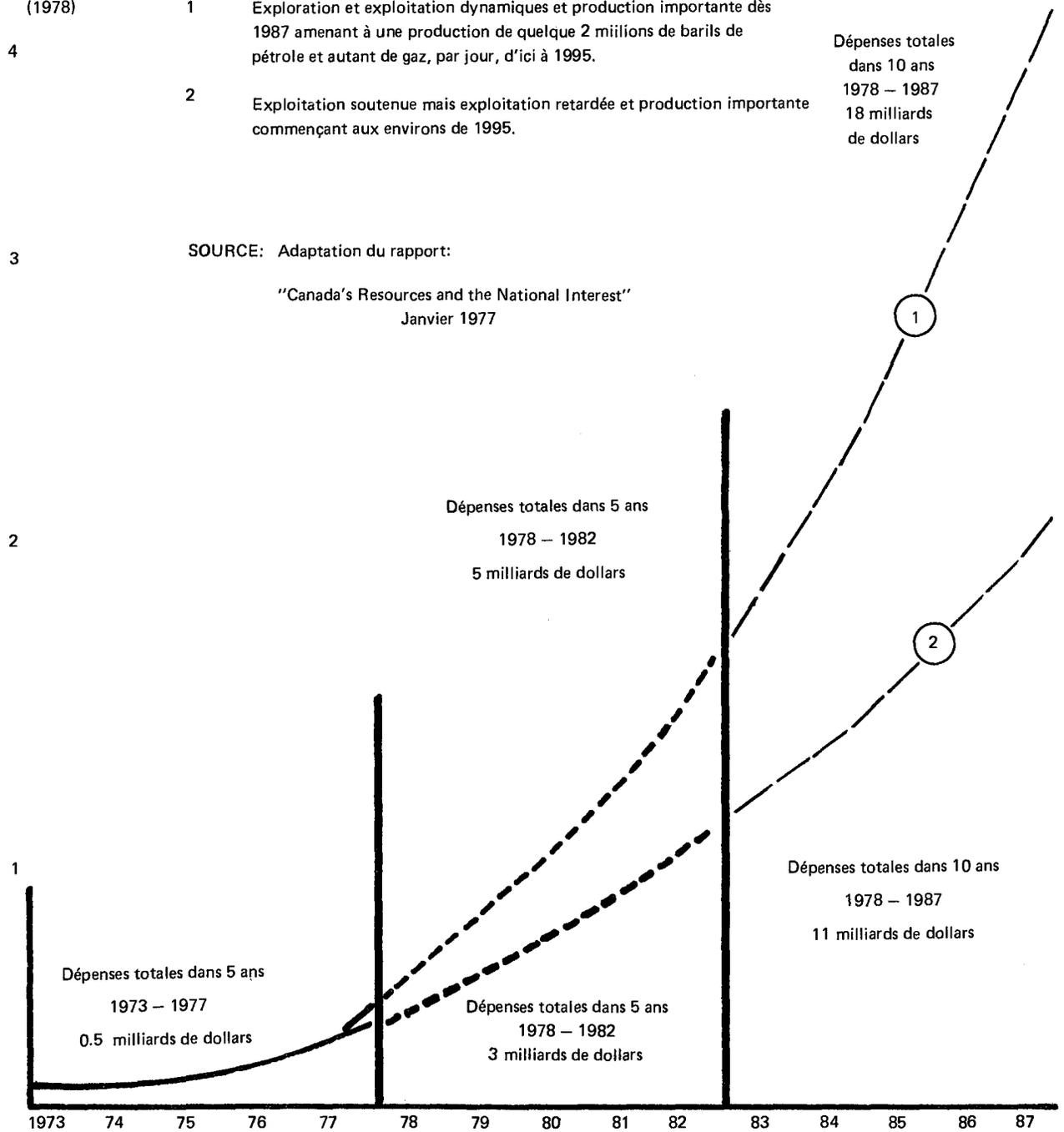
En milliards
de dollars
(1978)

- 1 Exploration et exploitation dynamiques et production importante dès 1987 amenant à une production de quelque 2 millions de barils de pétrole et autant de gaz, par jour, d'ici à 1995.
- 2 Exploitation soutenue mais exploitation retardée et production importante commençant aux environs de 1995.

Dépenses totales
dans 10 ans
1978 – 1987
18 milliards
de dollars

SOURCE: Adaptation du rapport:

"Canada's Resources and the National Interest"
Janvier 1977



Dépenses totales dans 5 ans
1973 – 1977
0.5 milliards de dollars

Dépenses totales dans 5 ans
1978 – 1982
5 milliards de dollars

Dépenses totales dans 5 ans
1978 – 1982
3 milliards de dollars

Dépenses totales dans 10 ans
1978 – 1987
11 milliards de dollars

ANNEXE IV

INCIDENCE DES RETENUES D'IMPÔT PROPOSÉES À L'ÉGARD DES
PLACEMENTS EN ACTIONS

Vous trouverez plus bas des exemples d'incidence d'une telle législation fiscale tant sur les sociétés que sur les investisseurs individuels. Ces exemples supposent un revenu imposable de \$50 000 et un investissement de \$10 000 dans une société de l'industrie océanique. L'exemple A indique le montant approximatif de l'impôt payable avant la retenue spéciale proposée plus haut et l'exemple B indique le montant approximatif de l'impôt exigible une fois effectuée la retenue de 150 pour cent à l'égard de l'investissement.

Sociétés

Exemple A	Impôt à 46% de \$50 000	\$23 000
	Moins la retenue de 21% de \$50 000 à l'égard des petites entreprises	- 10 500
	Moins une réduction d'impôt fédéral de 10% de \$50 000	- 5 000
	Plus l'impôt provincial moyen de 12,5% de \$50 000	- 6 250
		<hr/>
		<u>\$13 750</u>
Exemple B	Le revenu imposable après la déduction de 150% à l'égard des investissements serait de \$35 000	
	Impôt à 46% de \$35 000	\$16 100
	Moins la déduction de 21% de \$35 000 à l'égard des petites entreprises	- 7 350
	Moins la réduction de l'impôt fédéral de 10% de \$35 000	- 3 500
	Plus l'impôt provincial moyen de 12,5% de \$35 000	+ 4 375
		<hr/>
		<u>\$9 625</u>

La différence entre l'impôt payable des exemples A et B représente une réduction d'impôt de \$4 125 pour une société qui investit \$10 000 dans une société de l'industrie océanique.

Investisseurs individuels

Exemple A	Impôts fédéraux exigibles sur \$50 000	\$14 380
	Plus les impôts provinciaux moyens pour le Canada (50,9% de l'impôt fédéral)	<hr/> 7 319
	Total des impôts exigibles sur \$50 000	<u>\$21 699</u>

ANNEXE IV (suite)
INCIDENCE DES RETENUES D'IMPÔT PROPOSÉES À L'ÉGARD DES
PLACEMENTS EN ACTIONS (suite)

Exemple B Le revenu imposable après la déduction de 150% à l'égard des investissements serait de \$35 000

Impôts fédéraux exigibles sur un revenu de \$35 000	\$ 9 040
Plus les impôts provinciaux moyens pour le Canada (50,9% de l'impôt fédéral)	<u>4 601</u>
Total des impôts exigibles sur un revenu de \$35 000	<u>\$13 641</u>

La différence entre les impôts exigibles de l'exemple A et de l'exemple B représente une économie d'impôt de \$8 058 pour la personne qui investit \$10 000 dans une société de l'industrie océanique.

L'économie d'impôt pour les sociétés et les particuliers qui possèdent un revenu imposable de plus de \$50 000 serait évidemment de beaucoup supérieure à celle des exemples susmentionnés.

PROFIL DE SECTEUR

L'INDUSTRIE OCÉANIQUE AU CANADA

L'INDUSTRIE OFFSHORE ET OCÉANOGRAPHIQUE AU CANADA

DESCRIPTION DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE OFFSHORE ET OCÉANOGRAPHIQUE

Au nombre des premières activités exercées au large des côtes figurent principalement l'acquisition de connaissances scientifiques sur les océans et la mise en application de celles-ci. Au cours des dix dernières années, l'activité commerciale a dépassé l'activité scientifique, au fur et à mesure que les facteurs économiques et politiques, influant sur les coûts du pétrole et du gaz et sur l'approvisionnement en ces matières, jouaient le rôle de grand catalyseur du développement des ressources en hydrocarbures situées au large des côtes. Les importantes dépenses engagées à l'échelle mondiale pour la recherche et l'exploitation de l'énergie au large des côtes ont offert des possibilités commerciales importantes à maints secteurs traditionnels de l'industrie et contribué au développement de nouvelles sociétés non liées aux secteurs traditionnels. Plus récemment, il a été reconnu que les océans peuvent contribuer autrement à l'environnement socio-économique. L'exploitation minière des océans se poursuit activement, l'aquaculture (exploitation des océans) est en cours d'évaluation, et la production d'énergie à partir de l'action des marées et des vagues constitue une possibilité distincte. Ces nouveaux faits entraînent également le besoin de nouveaux matériel et services. En outre, le Canada fait face à des responsabilités accrues pour ce qui touche la gestion des ressources de son plateau continental, de sorte qu'il aura un grand besoin de l'appareillage et du matériel scientifiques nécessaires au domaine des océans pour pouvoir comprendre, contrôler et gérer ces ressources.

Axé sur de telles activités, un nouveau groupe industriel, appelé "industrie océanique" a été constitué. Ce secteur est donc composé de tous les établissements qui fabriquent du matériel ou fournissent des services touchant toutes les activités commerciales et scientifiques qui s'exercent dans les océans. Les navires réservés au transport maritime et le matériel de pêche classique en sont toutefois exclus, en règle générale. Au Canada, le matériel de l'industrie océanique n'est pas défini individuellement ou collectivement dans la Classification des activités économiques, parce qu'il englobe des produits appartenant à plusieurs groupes industriels actuels. Comme, en outre, il s'agit d'une industrie qui en est à ses débuts, les données historiques pertinentes s'y font rares, et les projections dont il est ici fait état relèvent obligatoirement de l'hypothèse.

L'industrie canadienne, même si elle est toujours de peu d'envergure, augmente en volume, en production et en capacité technologique. Des articles d'équipement tels que des navires de forage, des systèmes de production sous-marine, des systèmes de prospection sous-marine et des sous-marins ordinaires ou télécommandés ont été élaborés et sont commercialisés à l'échelle internationale. Au cours des huit dernières années, les ventes annuelles des sociétés canadiennes sont passées de quelques millions de dollars à plus de deux cents millions, en 1976. L'activité d'exploration des hydrocarbures actuellement menée dans les eaux canadiennes fournit une impulsion constante au développement d'une compétence industrielle, technologique et scientifique au Canada, ainsi qu'une capacité d'exploitation des ressources naturelles au large des côtes.

Si, tel qu'il est prévu, des gisements commerciaux de pétrole ou de gaz sont découverts sur la côte Est ou dans l'Arctique, et pourvu que l'environnement soit propice, l'industrie canadienne réalisera des profits industriels importants. Logiquement, la plus grande partie de la croissance industrielle devrait s'effectuer dans des régions variées, comme les provinces de l'Atlantique.

SITUATION GÉNÉRALE

La grave diminution des réserves de pétrole, due à l'embargo imposé par les pays arabes sur le pétrole, au début des années 1970, et les effets à plus long terme des prix fixés par l'OPE ont stimulé l'accélération de la mise en valeur des ressources d'hydrocarbures situées au large des côtes. Des activités d'exploration et de production du pétrole et du gaz sont actuellement en cours dans maintes régions situées au large des côtes, y compris dans la mer du Nord, au Brésil, dans le Golfe du Mexique, au Canada, en Australie, dans le Sud-Est asiatique et en Inde. A plus long terme, il est prévu que 40 à 50 pays appuieront une telle activité. Les dépenses mondiales engagées en 1976 pour l'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes ont été évaluées à plus de 6 milliards de dollars.

L'exploitation des hydrocarbures au large des côtes a débuté il y a environ 20 ans dans les eaux peu profondes du Golfe du Mexique. Maints éléments des systèmes d'exploitation alors utilisés étaient identiques à ceux qui servaient à l'exploitation sur terre. En raison de la hausse des prix du pétrole et du gaz survenue au cours des dix dernières années, l'exploitation au large des côtes s'est peu à peu déplacée vers des eaux plus profondes et des milieux plus hostiles. De nouvelles techniques ont alors été élaborées pour appuyer une telle activité et une industrie très importante, extrêmement concurrentielle et mobile, s'est développée à l'échelle internationale.

Suite à l'activité d'exploration du pétrole et du gaz menée dans le Golfe du Mexique, les sociétés américaines de services et d'équipement dominant maints aspects de l'exploitation mondiale des hydrocarbures au large des côtes. Au cours des années, ces sociétés ont établi d'étroites relations de travail avec les principales sociétés pétrolières, ce qui a entraîné la constitution d'une infrastructure du secteur du pétrole dans les domaines technique et financier. Par la mise en valeur de la mer du Nord, l'industrie et les gouvernements européens ont reconnu les profits industriels à long terme que peuvent entraîner les activités de mise en valeur des hydrocarbures au large des côtes. Par un appui législatif et l'octroi de subventions, ces gouvernements et d'autres font une promotion active de la mise en valeur d'industries autochtones, dotées de capacités techniques, pour se prévaloir des marchés mondiaux, actuels et futurs, de l'industrie océanique.

Au Canada, le marché de l'industrie océanique demeure toujours restreint. Les sociétés canadiennes doivent concurrencer d'autres entreprises extrêmement compétitives sur le marché international, à l'encontre des sociétés qui ont leur siège dans d'autres pays, où la viabilité est souvent assurée par un appui préférentiel au sein d'un marché intérieur dynamique, ou par des relations particulières avec les sociétés pétrolières. Les sociétés canadiennes, même si elles peuvent offrir un vaste éventail d'articles d'équipement et de services, possèdent donc un volume d'affaires peu élevé par rapport au marché international; leur base financière est faible et leur rentabilité, volatile. Malgré ces désavantages, certaines sociétés canadiennes ont développé une capacité technique reconnue à l'échelle internationale dans des domaines comme celui des sous-marins dirigés ou non par l'homme, les systèmes de prospection, les systèmes de puits pétroliers sous-marins, le matériel de lutte contre la pollution et l'appareillage océanographique. Un grand nombre de ces sociétés se sont développées parallèlement aux nouvelles exigences technologiques de l'industrie océanique et n'existaient même pas en 1969, époque où les ventes totales de l'industrie océanique canadienne se chiffraient à 5 millions de dollars environ. En 1976, les ventes de l'industrie ont été d'à peu près 200 millions de dollars. Une grande partie des dépenses engagées au titre de l'activité d'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes sont affectées aux entrepreneurs de services. L'absence d'un marché intérieur important et les difficultés qu'éprouvent les sociétés à obtenir un financement approprié ont nui à l'établissement d'une importante industrie de services au Canada.

Au Canada, le gouvernement semble actuellement vouloir encourager l'exploration, autant que possible, et éviter les mesures de nature à retarder cette activité. Aucune loi n'oblige les sociétés pétrolières étrangères à utiliser les connaissances techniques canadiennes lorsqu'elles exercent leurs activités dans les eaux canadiennes. Les conditions auxquelles sont délivrés les permis d'exploration par l'EMR et l'AIN ne sont guère propres à encourager les sociétés pétrolières ou leurs entrepreneurs à s'approvisionner au Canada.

De concert avec d'autres ministères, le Comité consultatif sur les avantages industriels de la mise en valeur des ressources naturelles, présidé par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada, évalue la plupart des propositions de mise en valeur des ressources dans les terres canadiennes, en vue d'en maximiser les profits industriels pour le Canada. Ce n'est toutefois que par la suggestion et la persuasion que le Comité peut tenter de réaliser cet objectif. Les sociétés pétrolières multinationales sont extrêmement hésitantes à modifier leurs modes d'approvisionnement. Trop souvent, elles se fient à leurs fournisseurs étrangers traditionnels, avec lesquels elles ont travaillé dans d'autres pays. Compte tenu des exigences législatives restreintes au Canada, les sociétés pétrolières sont peu encouragées, dans le cadre de leur exploitation, à avoir recours à des fournisseurs canadiens compétents. Ainsi, le Canada court le risque de dépendre d'exploitants étrangers non seulement pour la production primaire de ses ressources mais également pour la plupart des biens et des services auxiliaires qui pourraient autrement avoir l'effet direct le plus important sur l'économie locale.

Une nouvelle politique canadienne touchant les océans a été annoncée en 1973; son élément clé portait sur le fait que le Canada doit développer les éléments essentiels à l'exploitation des ressources au large des côtes et les régir à l'intérieur de ses propres frontières. D'autres éléments importants de cette politique comportaient également que:

— Le Canada doit stimuler le développement de l'industrie canadienne et sa participation réelle au plan,

pour contrôler les éléments industriels et technologiques essentiels à l'exploitation des ressources au large des côtes.

- Le Canada doit atteindre une excellence reconnue à l'échelle mondiale dans ses activités menées sur et sous les eaux couvertes de glaces.
- Il faut développer davantage le génie maritime et l'appliquer dans des universités et laboratoires gouvernementaux.

L'INDUSTRIE AU CANADA

Le matériel de l'industrie offshore et océanographique étant fourni par des secteurs de maintes industries, il existe très peu de données historiques pertinentes à son égard, sinon aucune. Pour dresser le profil des types d'entreprises qui oeuvrent dans ce secteur, nous les avons rangées dans trois catégories différentes: les sociétés essentielles, dont la production et les services sont dirigés en très grande partie vers le marché de l'industrie océanique, les sociétés secondaires, qui destinent à ce marché une partie de leurs activités, et les sociétés tertiaires qui ont la capacité de fabriquer du matériel pour ce marché et de lui offrir des services lorsque débutera l'exploitation des ressources au large des côtes. Le Ministère a recueilli certaines données sur les sociétés essentielles, mais très peu de données pertinentes, sinon aucune, existent touchant les sociétés secondaires ou tertiaires.

ORGANISATION DE L'INDUSTRIE

Importance et caractéristiques de l'industrie

Il existe environ 180 sociétés canadiennes dont la production et les services sont entièrement ou partiellement consacrés à ce secteur. Quarante d'entre elles peuvent être considérées comme des sociétés "essentielles", puisqu'elles tirent la plus grande partie de leurs recettes de ce marché. Ces entreprises offrent environ quarante produits ou services différents à un marché unique et, en règle générale, possèdent les caractéristiques suivantes:

- vente de produits ou de services à faible volume et à coût élevé conçus sur commande;
- emploi de travailleurs très spécialisés;
- appartenance canadienne, en grande partie;
- rapport marqué entre les coûts de la recherche et du développement et les ventes annuelles, et longs délais d'exécution entre la conception des produits et la vente réelle, ce qui entraîne souvent des problèmes importants de financement;
- forte possibilité d'une augmentation des ventes, sur plusieurs plans, lorsque tout le potentiel du marché intérieur canadien aura été exploité;
- obligation de concurrencer des sociétés étrangères beaucoup plus importantes, à l'échelle internationale, et, malgré cela, obtention de succès importants dans le domaine des exportations;
- un bon nombre possède la technologie la plus avancée au monde dans un domaine technique précis.

Les 140 autres sociétés, dites "secondaires", ont vendu leurs produits sur le marché en question ou prévoient le faire, mais dirigent actuellement leurs principaux produits vers des marchés traditionnels terrestres et maritimes. L'envergure de ces sociétés va de petites entreprises ayant recours aux services de quelques travailleurs à d'importantes multinationales dotées de plusieurs milliers d'employés; dans de nombreux cas, elles ont tout simplement adapté leurs produits traditionnels pour satisfaire aux exigences de ce secteur en croissance.

En outre, il existe un groupe non défini de sociétés tertiaires qui offrent des produits ou des services pouvant être utilisés par le marché des industries offshore et océanographique, mais qui n'ont pas encore abordé ce marché. Il est prévu qu'elles ne s'engageront que lorsque le marché intérieur canadien aura atteint la dernière phase de l'exploration ou celle de la production. Un grand nombre de ces entreprises ont leur siège dans la région Atlantique du Canada; elles comprennent des fabriques de métaux, des exploitations d'hélicoptères, des services de traiteurs, des services d'entreposage, des fournisseurs de matériel de forage, etc.

Ventes

Dans ce secteur, les données sur les ventes proviennent directement des sociétés essentielles. Bien que nous ne disposions pas de données touchant les ventes totales réalisées par les sociétés secondaires, celles-ci sont évaluées à environ 50% des ventes totales des sociétés essentielles.

Tableau I
Ventes des sociétés essentielles – estimations pour 1976

	Ventes totales (en millions \$)		Ventes d'exportation (en millions \$)		Ventes intérieures (en millions \$)	
		%		%		%
Fabrication	82,2	49,1	70,3	95,8	11,9	12,6
Services	80,3	47,9	1,5	2,1	78,8	83,7
Consultation et conception	5,0	3,0	1,5	2,1	3,5	3,7
TOTAL	167,5	100,0	73,3	100,0	94,2	100,0

Source: sociétés

Ce chiffre (94,2 millions) n'illustre pas les profits réels du Canada, puisqu'il est constitué en grande partie de recettes des services, dont un pourcentage important est l'amortissement de matériel très coûteux fabriqué à l'étranger. En outre, si l'activité d'exploration augmente au large des côtes canadiennes et que les conditions actuelles ne changent pas, le pourcentage de la participation canadienne sera appelé à baisser, puisqu'il n'existe pas d'autres entrepreneurs de services canadiens actuellement disposés à prendre la relève.

Le tableau I révèle que les activités de fabrication et de services sont à l'origine de la majorité des ventes réalisées par le secteur, pour des sommes à peu près équivalentes, et que les ventes des produits de fabrication sont destinées dans une très grande mesure au marché d'exportation, tandis que les recettes des services pour la plupart proviennent du marché intérieur. Ce phénomène s'explique par le fait que le marché canadien est actuellement dans sa phase d'exploration, laquelle dépend fortement des activités des services et exige que les fabricants cherchent des débouchés dans d'autres pays, qui à l'heure actuelle, en sont généralement à leur phase de production. Nous ne disposons pas de données précises sur les ventes réalisées par le secteur au cours des années précédentes. Nous savons toutefois que la plupart des sociétés essentielles n'existaient pas encore en 1969, et que les ventes totales du secteur étaient fort probablement de moins de 5 millions de dollars par année, à cette époque.

Emploi

Les sociétés essentielles ont employé plus de 3200 travailleurs au total, en 1976. Le tableau suivant révèle qu'un nombre important des travailleurs font partie des groupes professionnels, avec pour domaines de spécialisation principaux: le génie, la géologie, la biologie maritime et la géophysique. Environ 46% des travailleurs au service des sociétés essentielles habitent les provinces de l'Atlantique, et particulièrement la Nouvelle-Écosse. Nous ne disposons pas de données sur les possibilités d'emploi offertes par les ventes réalisées par le groupe de sociétés secondaires.

Tableau II
Composition de la population active
Sociétés essentielles seulement

	Fab.		Services		Exp. -conseils Et Concepteurs		Total	
		%		%		%		%
Travailleurs								
Prof. et techniques	519	24,7	288	28,5	67	60	874	27
Spécialisés	970	46,3	452	44,7	33	29	1 455	45
Non spécialisés	607	29,0	271	26,8	12	11	890	27
TOTAL	2 096	100,0	1 011	100,0	112	100	3 219	100

Source: sociétés

Répartition géographique

Le tableau suivant illustre la répartition géographique de l'industrie

Tableau III
Répartition géographique des sociétés canadiennes de l'industrie océanique

<i>Province</i>	<i>Sociétés "essentielles"</i>	<i>Sociétés secondaires</i>
Ontario	10	37
Colombie-Britannique	9	32
Alberta	11	23
Québec	2	19
Nouvelle-Écosse	5	19
Nouveau-Brunswick	—	1
Terre-Neuve	3	6
Territoires du N.-O. et Yukon	—	2
I. -P. -E.	—	1
	40	140

Il est prévu que les provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse seront beaucoup mieux représentées au sein de l'industrie lorsque seront exploitées les réserves d'hydrocarbures au large de la côte Est.

Appartenance

Trente-cinq des quarante sociétés essentielles sont possédées ou contrôlées par des Canadiens, et un grand nombre des plus petites sociétés appartiennent à l'entreprise privée. Les sociétés essentielles qui sont sous contrôle étranger ont tendance à fonctionner, dans une très large mesure, indépendamment de leur société mère.

Considérations financières

Nous ne disposons pas de données financières touchant ce secteur. En outre, l'accumulation de telles données serait d'une valeur limitée, en raison de la diversité des produits et des services offerts par les sociétés essentielles, ainsi que de leur importance et de leurs structures variables. Bon nombre de celles-ci ne séparent généralement pas les statistiques financières touchant les produits de l'industrie offshore et océanographique des autres produits, et, habituellement, maintes petites sociétés de l'entreprise privée ne divulguent évidemment pas leurs renseignements d'ordre financier.

En règle générale, toutefois, ce secteur présente plusieurs caractéristiques financières de base. Maints fabricants de matériel doivent garantir de longues et coûteuses phases de développement pour leurs produits hautement techniques, avant même que les ventes ne commencent à produire des recettes. Ils ont besoin de marges bénéficiaires importantes pour faire face à de tels coûts, et les recettes engendrées par leurs ventes sont souvent sporadiques en raison du faible volume et du coût unitaire élevé de leurs produits. Une telle situation entraîne souvent des difficultés d'autofinancement et une rentabilité incertaine.

L'entrepreneur de services au large des côtes est généralement considéré comme d'une importance primordiale pour le développement du génie maritime. Il importe que le Canada développe et appuie des services étendus et concurrentiels qui permettront de profiter de l'important marché intérieur. À cette fin, les entrepreneurs devront pouvoir jouir de taux d'intérêt raisonnables pour être en mesure de financer les achats de matériel d'exploitation très coûteux.

Il est prévu que les mises de fond requises pour rendre productifs les champs de pétrole ou de gaz situés au large des côtes du Canada, dans des régions encombrées de glaces, seront très importantes. Le coût de la mise en valeur d'un seul champ, au large de la côte Est du Canada, a par exemple été évalué à plusieurs milliards de dollars. De tels projets font paraître insignifiant le financement nécessaire aux projets classiques d'exploitation du pétrole et du gaz sur terre. Ils offriront au Canada d'importantes possibilités de participation financière.

TECHNOLOGIE

Depuis les dix dernières années, l'activité exercée au large des côtes s'est peu à peu déplacée vers des eaux plus profondes et des milieux plus hostiles, exigeant l'élaboration constante de nouvelles techniques et de nouveaux matériels.

Au large des côtes du Canada, les conditions écologiques sont exceptionnelles par suite de l'encombrement des glaces. A l'échelle internationale, les sociétés étrangères de services océaniques ont accompli beaucoup de progrès et se révèlent fortement avancées et concurrentielles dans le secteur de l'exploitation des ressources. Ces sociétés peuvent rapidement mettre à jour leurs connaissances techniques pour satisfaire aux exigences canadiennes. Pour que soit assurée une forte participation des sociétés canadiennes à la mise en valeur des eaux canadiennes, il faudra mettre l'accent sur le perfectionnement des techniques pour relever les défis particuliers au Canada.

Toutefois, certaines sociétés canadiennes ont déjà prouvé leur compétence technologique dans plusieurs secteurs, notamment dans ceux des sous-marins ordinaires ou téléguidés, des systèmes de prospection, des systèmes de puits sous-marins, du matériel de lutte contre la pollution et de l'appareillage océanographique. En outre, le Canada possède cinq excellents établissements de recherches océanographiques, dont trois sont subventionnés par le gouvernement fédéral (l'Institut océanographique de Bedford, en Nouvelle-Écosse; le Centre canadien des eaux intérieures, en Ontario; et l'Institut des sciences océanographiques de Patricia Bay, en Colombie-Britannique) et deux par les provinces (la *Nova Scotia Research Foundation* et le *British Columbia Research Institute*). Ces établissements pourraient offrir les bases technologiques nécessaires à l'élaboration des nouvelles techniques requises pour relever le défi canadien.

Au cours des dernières années, il a été démontré qu'une liaison étroite entre ces établissements et l'entreprise privée peut entraîner la conception de produits commercialement viables pour les sociétés canadiennes. Ces établissements n'ont pas pour objectif primordial de réaliser des profits industriels; cependant, la politique du gouvernement fédéral a, dans une certaine mesure, offert des possibilités aux transferts de techniques.

MARCHÉ

Le matériel et les services de l'industrie offshore et océanographique sont actuellement absorbés par l'activité d'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes et, dans une mesure moindre, par l'activité de l'océanographie. Les besoins futurs en matériel et services utilisés pour appuyer l'exploitation minière sous-marine ainsi que la production d'énergie marémotrice et des techniques du gradient thermique n'ont pas été évalués ici, puisque ces types d'activités demeurent toujours fondamentalement au stade du concept et qu'il n'est pas prévu que les exigences du marché seront formulées dans un proche avenir.

En raison du vaste éventail de produits et de services utilisés dans le cadre de l'activité d'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes, de l'évolution constante de la technologie et des techniques et de l'ampleur du marché, il est extrêmement difficile d'offrir une analyse concise des sociétés canadiennes et de définir leurs possibilités. À l'aide de tels paramètres, nous avons tenté de fournir des détails sur les marchés intérieur et international actuels et futurs.

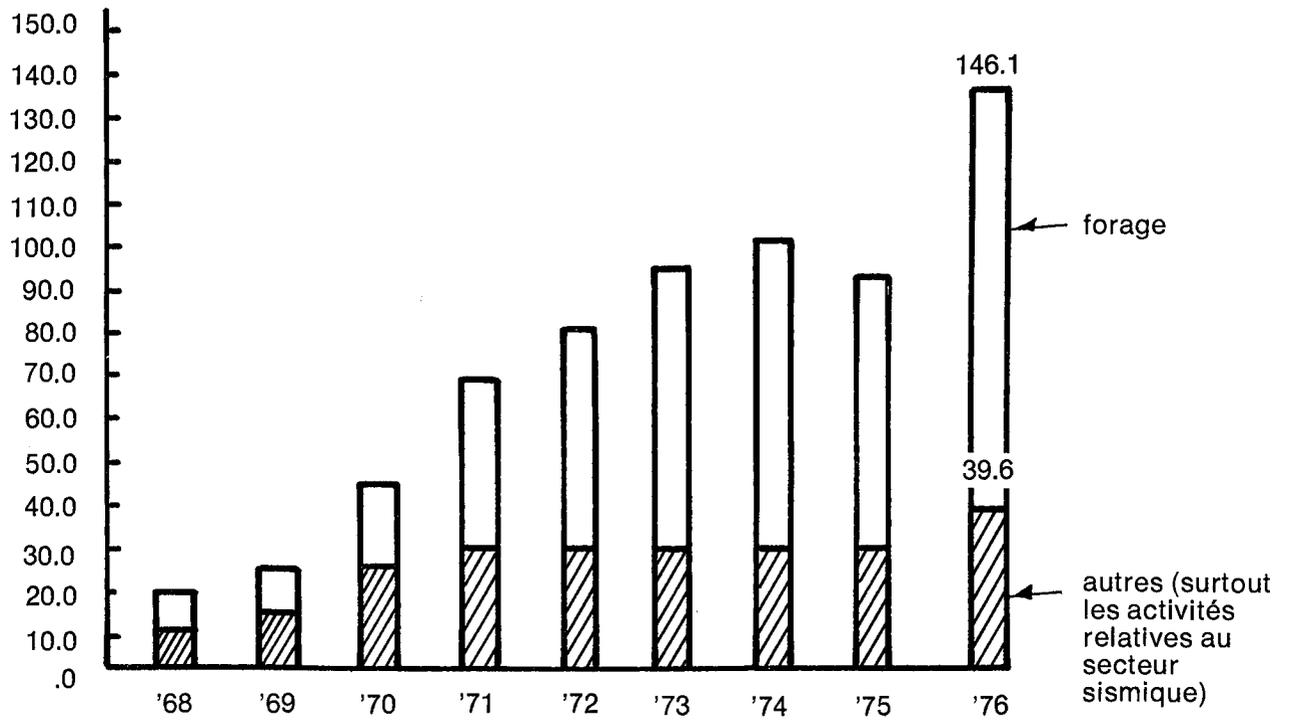
Le marché intérieur actuel

L'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes compte quatre phases principales, qui influent différemment sur les besoins en matériel et en services. Les voici:

1. études géologiques et géophysiques
2. forage d'exploration et d'appréciation
3. forage d'extension
4. production et transport des hydrocarbures.

Au Canada, l'activité déployée au large des côtes de la mer de Beaufort, des Îles de l'Arctique et de la côte Est fait appel à du matériel et à des services utilisés aux phases 1 et 2 susmentionnées. Le graphique suivant illustre les dépenses totales engagées par les sociétés pétrolières pour ces types d'exploitation, au cours des neuf dernières années.

(EN MILLIONS DE DOLLARS)



GRAPHIQUE 1

**DÉPENSES TOTALES ENGAGÉES PAR LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES
POUR TRAVAUX EFFECTUÉS AU LARGE DES CÔTÉS DU CANADA**

La plus grande part du matériel utilisé dans le cadre des activités de forage, menées en 1976 au coût de 106,5 millions de dollars, était fabriqué à l'étranger, tandis que la main-d'oeuvre, les fournitures et les services de transport avaient pour principal point d'origine le Canada.

L'analyse des "autres dépenses" engagées en 1976 révèle que la somme de 36,1 millions de dollars a été dépensée pour des relevés sismiques et que la majorité des travaux ont été effectués par des filiales canadiennes de sociétés américaines, utilisant principalement du matériel et des navires fabriqués à l'étranger. Ce sont surtout des sociétés sous contrôle étranger qui effectuent les relevés sismiques au Canada, et il est prévu que les frais de ce genre d'activité seront une fois de plus payés à ces sociétés.

Les services qu'offrent les experts-conseils pour des études techniques et écologiques et pour la surveillance des glaces ont coûté environ 3,5 millions de dollars en 1976; ces activités ont, pour une large part, été entreprises par des sociétés canadiennes.

Outre les 146 millions de dollars qu'ont dépensés les sociétés pétrolières en 1976, on estime que 20 autres millions ont été dépensés pour du matériel, comme des aides à la navigation, des systèmes de lutte contre la pollution et des dispositifs de plongée, fourni par des sociétés canadiennes.

Le ministre d'état à la Science et à la Technologie estime que les dépenses totales engagées par le gouvernement canadien pour des études scientifiques ou technologiques portant sur les océans et les eaux couvertes ou encombrées de glaces se chiffrent à plus de 45 millions de dollars durant la présente année financière, soit une augmentation de 7% par rapport à l'an dernier. De cette somme, moins de 7 millions seront dépensés pour des achats de matériel et de services à l'extérieur. Bon nombre de ministères participeront à de telles activités, qui réservent un rôle très important au MPE, au CNR, au MDN, au MT et à l'EMR. L'industrie a indiqué que le gouvernement devrait impartir davantage pour les sciences maritimes; en outre, ces contrats devraient être accordés moins sporadiquement, pour permettre aux sociétés de planifier efficacement leur exploitation et d'amortir leur matériel d'exploitation très coûteux.

À lui seul, le marché intérieur actuel du matériel destiné à l'exploitation du pétrole et du gaz et aux activités de la science maritime est trop restreint pour appuyer l'industrie canadienne. Les entreprises qui ont remporté des succès ont dû pénétrer le marché étranger.

Les possibilités du marché intérieur

Pour ce qui touche la seule activité d'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes, l'avenir du marché canadien des industries offshore et océanographiques est prévu en fonction de facteurs politiques et économiques généraux, ce qui rend extrêmement difficile la formulation d'une prévision juste concernant son envergure et son calendrier. Néanmoins, en supposant raisonnablement que l'exploitation canadienne au large des côtes suivra un mode de développement semblable à celui de la mer du Nord, il est prévu qu'un marché intérieur annuel de 500 millions de dollars (selon des estimations modérées) ou de 2 milliards de dollars (selon des estimations optimistes) pourrait se matérialiser au Canada vers 1985. En raison du milieu hostile qui caractérise les régions situées au large des côtes du Canada, les coûts d'immobilisation qu'entraîneront la mise en valeur et l'exploitation des hydrocarbures au large des côtes seront extrêmement élevés et exigeront des capacités techniques exceptionnelles.

Des études de faisabilité, de conception préliminaire touchant la production du pétrole et du gaz sont actuellement menées dans les îles de l'Arctique. Des systèmes de production sous-marine sont actuellement en cours d'élaboration dans cette région et, si des ressources suffisantes sont découvertes, près de 100 systèmes de ce genre pourraient être requis au cours des 10 prochaines années. À elles seules, les dépenses estimatives engagées pour ce matériel pourraient dépasser plusieurs centaines de millions de dollars, sans comprendre les coûts des pipelines sous-marins, des installations de conversion et de tous les services de soutien.

Au large de la côte Est, les conditions des glaces diffèrent de celles de l'Arctique, et des systèmes et techniques de production particuliers y seront requis. À ce jour, l'exploration révèle qu'il est fort probable que d'importantes réserves d'hydrocarbures soit découvertes, et des études de conception préliminaire et de faisabilité sont actuellement en cours pour la mise en valeur de ces réserves. On estime qu'il faudra dépenser jusqu'à 8 milliards de dollars pendant une période de 10 ans, à compter du début des années 1980, pour mettre ces ressources en valeur.

Le tableau IV offre un exemple des types de matériel et de services requis pour la mise en valeur d'un seul champ ainsi que de leurs coûts, en fonction de l'expérience actuellement menée dans la mer du Nord.

Tableau IV**Estimation des biens d'équipement et des services requis pour la mise en valeur d'un champ d'hydrocarbures dans la mer du nord**

Article	Centre de coût principal	Coûts estimatifs (en millions de \$)	Pourcentage
1. Plates-formes entièrement équipées et installées	Conception, construction et gestion. Matériel, équipement et modules de pont. Ensembles de plongée et fourniture de barges de pose de derricks et de canalisations et de navires de ravitaillement.	\$ 700	64
2. Forage - environ 100 puits d'extension	Matériel et contrats de forage. Navires de ravitaillement pour l'expédition du matériel.	150	14
3. Pipelines sous-marins - sur 100 milles	Conception et gestion. Revêtement des tubes, matériel de soudage, installation des canalisations et contrats pour l'enfouissement.	200	18
4. Gare maritime	Conception, construction et gestion. Fourniture du matériel	50	4
TOTAL		\$1100	100

*(Forties Field de B.P.)**Source: Etude menée par Guildstream Research Associates*

Les coûts du matériel représentent environ 330 millions de dollars du total précité, dont 20% au titre des machines et du matériel qui sont, dans une très large mesure, fabriqués sur commande.

A cause de l'envergure de l'exploitation, on ne peut s'attendre à ce que l'industrie canadienne fournisse tout le matériel et tous les services requis pour l'exploitation au large des côtes du Canada. L'industrie britannique, par exemple, ne fournit actuellement que 57% de la valeur totale des commandes placées dans le secteur de la mer du Nord appartenant au R.-U. Cet état de choses ne s'est manifesté qu'après que l'industrie britannique ait reçu beaucoup d'appui de son gouvernement, suite à cinq années d'exploitation du marché. Toutefois, la part intérieure détenue par le marché du Royaume-Uni a créé des emplois pour 30 000 personnes environ, et des emplois secondaires pour 30 000 autres. Le tableau V explique en détail la pénétration des sociétés du Royaume-Uni dans leur propre marché intérieur, en 1976.

Tableau V**Dépenses engagées par le royaume-uni pour du matériel et des services d'exploitation du pétrole et du gaz en 1976**

Sous-secteur	Marché total (En millions de \$)	Ventes intérieures Par les sociétés Du royaume-uni (En millions de \$)	Pénétration Du marché par Les sociétés Du royaume-uni %
1. Biens d'équipement	645	450	70
2. Services	1 100	500	45
3. Concepteurs et experts-conseils	170	140	82
TOTAL	1 915	1 090	57

Source: Offshore Supplies Office, Royaume-Uni

Marchés étrangers

En 1973, la production mondiale de pétrole et de gaz au large des côtes s'est chiffrée à environ 535 millions de tonnes (414 millions de tonnes de pétrole et 120 millions de tonnes de gaz), soit environ 13,5% de la production totale sur la côte et au large des côtes. En 1980, il est prévu que la production mondiale de pétrole et de gaz au large des côtes constituera entre 25 et 30% du total de la production mondiale, soit une augmentation de 2,2 à 2,8 fois le niveau de production au large des côtes en 1973; ce phénomène illustre clairement l'importance du déplacement général de la recherche des hydrocarbures vers les plateaux continentaux. Bien entendu, la politique internationale de fixation des prix du pétrole et du gaz pourrait avoir un effet marqué sur la production prévue.

Le tableau VI qui suit illustre le marché estimatif du matériel et des matériaux destinés à l'activité d'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes. Il se fonde sur l'ensemble des plans d'exploration et d'accroissement de la production annoncés dans huit zones géographiques.

TABLEAU VI
Matériel et matériaux requis pour l'exploitation au large des côtes – par régions géographiques
Totaux prévus pour 1976 à 1981

	Matériel Exploration	Production (En millions de dollars)	Total	Matériaux Exploration	Production	Total
Europe de l'Ouest	2 600	5 000	7 600	620	320	940
Amérique du Nord	1 640	3 080	4 720	240	240	480
Amérique du Sud	210	400	610	30	40	70
Amérique Centrale/Antilles	400	440	840	40	50	90
Afrique	900	1 340	2 240	90	120	210
Mayen-Orient	920	3 140	4 060	110	290	400
Extrême-Orient et Australasie	1 360	2 520	3 880	150	240	390
Nations communistes	1 690	2 190	3 880	160	220	380
TOTAUX	9 720	18 110	27 830	1 440	1 520	2 960

Source: Scottish Council – Rapport sur le développement et l'industrie.

Le tableau VII ci-dessous illustre la répartition des principaux articles de matériel et matériaux qui constituent les valeurs précédentes.

Tableau VII
Matériel et matériaux requis pour l'exploitation mondiale au large des côtes – par types
Totaux prévus pour 1976 à 1981

Type	Unités	Valeur (en millions de \$)
Appareils de sondage et navires de forage	160-200	3000-4000
Navires de ravitaillement	530-600	1500-1600
Barges de pose de derricks et de canalisations	25-40	700-900
Ensembles de plongée	375-450	140-160
Plates-formes de production	165-200	10000-120000
Pipelines sous-marins	9000-13000 Kilometers	4000-5000
Bouées, ciments, produits chimiques, etc.	–	600-800
Tubage et autres cuvelages	–	500-600
Outils et matériel de forage, pièce de rechange pour machines, etc.	–	500-600

Source: Scottish Council – Rapport sur le développement et l'industrie

Outre les besoins d'exploration et de production, il est prévu que les services d'entretien de l'équipement constitueront un marché très important (par exemple, les services de lutte contre la corrosion, l'inspection des pipelines, les études, etc.) Dans la seule mer du Nord, ce marché est actuellement évalué à

environ 150 millions de dollars par année, et il est prévu qu'il passera à 500 millions vers le début des années 1980.

À cause de leur manque de capacité intérieure, à l'heure actuelle, on ne peut s'attendre à ce que les sociétés canadiennes exercent une concurrence internationale pour des articles d'équipement majeurs comme des plates-formes de production, des barges, des canalisations et certains matériels de forage. En outre, aucune société canadienne ne peut exercer de concurrence pour les importants contrats de pose des canalisations sous-marines. Ces articles de matériel et ces connaissances techniques ont été développés en grande partie dans la mer du Nord et dans le Golfe du Mexique.

Les sociétés canadiennes ont également connu des succès internationaux dans le secteur du matériel et des services spécialisés, qu'elles ont principalement fournis pour les études et la production sous-marines et, dans une certaine mesure, pour les services techniques du secteur du pétrole. Deux sociétés canadiennes élaborent actuellement de nouveaux ensembles de plongée et systèmes de soutien qui leur permettront d'être concurrentielles sur le marché international.

PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT

À l'étranger

Les gouvernements des principales nations maritimes (France, Royaume-Uni, Japon, États-Unis, Norvège et autres) sont tous engagés à divers degrés dans l'industrie offshore et océanographique. Des lois régissent les échanges côtiers, la participation locale, la délivrance des permis d'exploration et divers autres aspects de l'activité de cette industrie. Des conseils et comités consultatifs qui recommandent, exécutent et surveillent des programmes conçus pour y accélérer la recherche et le développement et pour orienter les ressources vers des buts précis existent au Japon, au Royaume-Uni et dans d'autres pays.

Aux États-Unis, la loi interdit aux navires construits à l'étranger d'exercer leur activité dans les eaux territoriales. Le tarif imposé sur les importations de matériel d'exploration empêche les étrangers d'exercer une activité de sondage. Les prêts et les garanties de la *MARAD (Maritime Administration)*, répartis sur 25 ans, viennent en aide aux sociétés américaines dans une proportion de 75% de leur participation.

Au Royaume-Uni, le *Offshore Supplies Office (OSO)* cherche à assurer à l'industrie britannique une participation entière et juste. Cet organisme est autorisé à assurer les investissements spéculatifs, à acheter l'équipement qui fait l'objet d'une vente-location aux entrepreneurs britanniques; à utiliser la *Industry Act* (loi sur l'industrie) pour encourager l'association des entreprises du Royaume-Uni avec des sociétés étrangères qui ont de l'expérience, à établir des banques d'information, et à subventionner directement la recherche et le développement. Les sociétés qui ont leur siège à l'étranger découvrent en dernier ressort qu'il faut souvent posséder un associé britannique local pour participer à l'exploitation au large des côtes du Royaume-Uni.

Les dépenses qu'engage le gouvernement japonais pour la mise en valeur des océans sont d'un peu plus de 120 millions de dollars par année et il est certain qu'elles augmenteront.

L'IFP (Institut français du pétrole), qui subventionne la mise en valeur des océans, donne à l'industrie française sa plus grande impulsion. Par des ententes de coparticipation conclues avec diverses sociétés privées françaises, plus de 50 millions de dollars sont dépensés chaque année pour la conception de nouveaux matériels, systèmes et procédés. Les applications en eaux froides et dans l'Arctique occupent un rang élevé sur la liste des priorités de la mise en valeur.

Canada

Par la délivrance de permis d'exploration et de baux, l'EMR et l'AIN encouragent dans une certaine mesure, bien que marginale, la participation canadienne. Il n'existe cependant aucune loi exigeant que le matériel d'exploration ou de production ait un contenu canadien et, en réalité, il est possible d'exécuter d'importants projets avec une participation canadienne minimale.

Les avantages industriels de la mise en valeur des ressources sur les terres et au large des côtes du Canada sont évalués par le Comité consultatif sur les avantages industriels de la mise en valeur des ressources naturelles, présidé par le ministre de l'Industrie et du Commerce et auquel participent d'autres ministères. Ce comité, même s'il ne peut imposer des avantages industriels au Canada, évalue la plupart des propositions et essaie, par des discussions avec les sociétés en question, de faire en sorte que les avantages industriels soient maximisés. En outre, lorsque débute la phase de la production, les sociétés

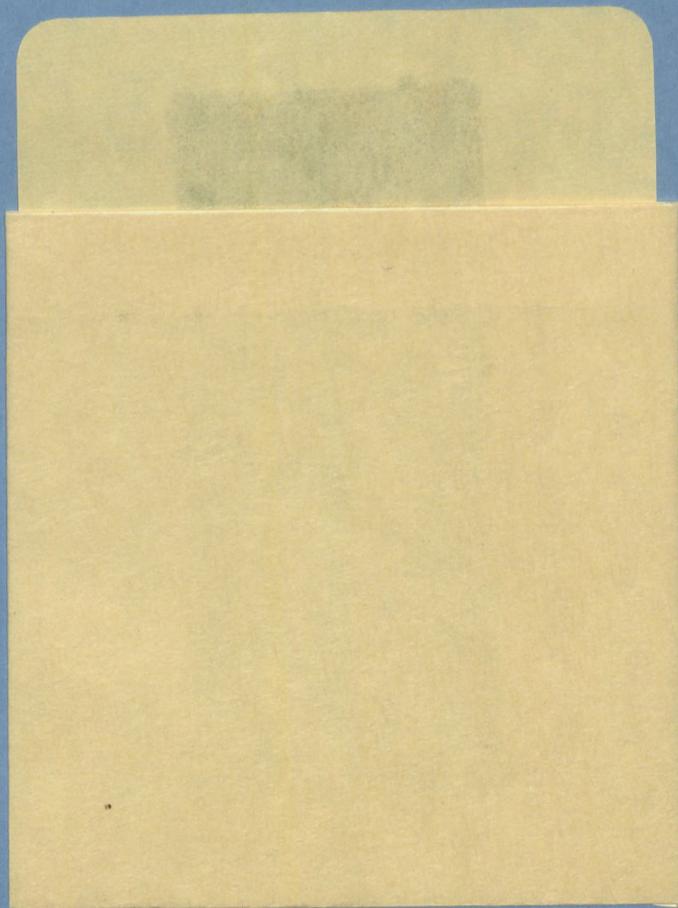
doivent satisfaire à certaines dispositions très limitées de "participation canadienne", qui ne sont pas définies et qui donnent lieu à de l'interprétation.

L'Office national de l'énergie a proposé des méthodes administratives précises touchant le pipeline du Nord, pour que sa construction comprenne un contenu canadien maximal. L'entrepreneur aurait été obligé de présenter à l'Office, en vue de le faire approuver par celui-ci, un rapport précisant les dispositions contractuelles et d'achats proposées pour l'acquisition des biens et des services dans le cadre du projet. Toutefois, l'Agence du pipeline du Nord dont il est question assumera probablement les mêmes fonctions.

La responsabilité des divers programmes océaniques est répartie entre un certain nombre de ministères et d'organismes, comme le ministère de l'Industrie et du Commerce, les MPE, le MT, l'EMR, le MDN, le CNR et l'AIN; on estime qu'environ 39 ministères et organismes y participent. Les tentatives pour inclure le développement de l'industrie offshore et océanographique aux délibérations des divers comités des gouvernements, des universités et de l'industrie (comme le Comité canadien d'océanographie et le Groupe de gestion océanographique) ont soulevé plusieurs difficultés à cause de leur nombre.

Considérations fédérales/provinciales

L'Entente des provinces maritimes, signée le 1^{er} février 1977 par le gouvernement fédéral et les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, prévoit que le gouvernement fédéral va administrer les droits du pétrole et du gaz au large des côtes et formuler les règlements d'exploitation au nom de ces provinces. La Province de Terre-Neuve a rejeté les termes de cette entente et revendique sa marge continentale entière en vertu du droit international et des droits dont elle jouissait avant la Confédération. Ce conflit de compétences demeure actuellement non résolu (en octobre 1977). Néanmoins, le Ministère entretient d'excellentes relations de travail avec les hauts fonctionnaires des gouvernements de toutes ces provinces de l'Atlantique, visant un but commun: assurer des avantages industriels au Canada à partir de l'exploitation du pétrole et du gaz au large des côtes.



INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



43425

ON PEUT SE PROCURER D'AUTRES COPIES DE CE RAPPORT
EN EN FAISANT LA DEMANDE À:
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES
DIVISION DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
OTTAWA, CANADA, K1A 0H5

ALSO PUBLISHED IN ENGLISH